

Rapport de la Commission au Conseil intercommunal

Pr!a" is N# \$%'\$' (

Demande de r!dit de C) * +% '\$\$,-- TTC. pour la r! /a0ilitation du 1 Collecteur Est. N° 23 4 sur la Commune de Mor5es,

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission composée de : MM. Bruchez Pierre-André, Denges
Leimgruber Jacky, Ecublens
Muller Christian, Echandens
Oscar Gros, Echichens,
Mme Podio Sylvie, Morges, absente
M. Borboen Michel, Lonay, Président-rapporteur

s'est réunie le mercredi 19 mai 2021 à 18h30, dans les locaux de la salle communale à Tolochenaz, pour examiner le préavis N° 04/2021.

Monsieur Tony Reverchon, Directeur de l'ERM, Monsieur Salvatore Guarna, membre du Comité de direction et Mme Dominique Mathey, Responsable du réseau des collecteurs et des STREL à l'ERM, étaient présents pour nous accueillir et nous présenter le préavis.

Nous les remercions pour leurs explications très complètes et le temps qu'ils nous ont accordés.

Constat

Le collecteur intercommunal Est, N° 69 se situe entre l'avenue de Lonay et la rue de Lausanne en passant sous l'autoroute et les voies CFF. Il est considéré en état moyen car les tronçons en béton montrent des défauts qui sont essentiellement des fissures et des infiltrations. Sa longueur totale est de 429 mètres et il a été réalisé en partie dans les années 1960.

Des ripti6 des tra" au7

Le collecteur sera réfectionné par des travaux de robotique ponctuels et par un gainage sur une longueur totale de 56 mètres.

Coût des travaux et financement

Coût total des travaux	CHF 54'000.-
Participation de l'ERM	CHF 8'100.-
Solde à la charge des Communes de Morges et Lonay	CHF 45'900.-
Aucune subvention de l'Etat.	

Présents de la Commission

Après discussion, c'est à l'unanimité que la Commission approuve la demande de crédit du Comité de direction.

Conclusions

Fondés sur ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ERM

- vu le préavis N° 04/2021 du Comité de direction,
- entendu le rapport de la Commission chargée de son étude,

DECIDE

1. d'accorder au Comité de direction un crédit de CHF 54'000.-- TTC, pour la réhabilitation du « Collecteur Est N° 69 » sur la Commune de Morges,
2. d'accepter le plan financier tel que mentionné dans le présent préavis,
3. d'autoriser le Comité de direction, en cas de besoin, à contracter un emprunt auprès d'un établissement bancaire de son choix.

Au nom de la Commission
Le président rapporteur

Michel Borboen

Lonay, le 27 mai 2021

Rapport de la Commission au Conseil intercommunal

Pr!a" is N# \$%'\$' (

Demande de r!dit de C) * +% '\$\$,-- TTC. pour la r! /a0ilitation du 1 Collecteur Est. N° 23 4 sur la Commune de Mor5es,

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission composée de : MM. Bruchez Pierre-André, Denges
Leimgruber Jacky, Ecublens
Muller Christian, Echandens
Oscar Gros, Echichens,
Mme Podio Sylvie, Morges, absente
M. Borboen Michel, Lonay, Président-rapporteur

s'est réunie le mercredi 19 mai 2021 à 18h30, dans les locaux de la salle communale à Tolochenaz, pour examiner le préavis N° 04/2021.

Monsieur Tony Reverchon, Directeur de l'ERM, Monsieur Salvatore Guarna, membre du Comité de direction et Mme Dominique Mathey, Responsable du réseau des collecteurs et des STREL à l'ERM, étaient présents pour nous accueillir et nous présenter le préavis.

Nous les remercions pour leurs explications très complètes et le temps qu'ils nous ont accordés.

Constat

Le collecteur intercommunal Est, N° 69 se situe entre l'avenue de Lonay et la rue de Lausanne en passant sous l'autoroute et les voies CFF. Il est considéré en état moyen car les tronçons en béton montrent des défauts qui sont essentiellement des fissures et des infiltrations. Sa longueur totale est de 429 mètres et il a été réalisé en partie dans les années 1960.

Des ripti6 des tra" au7

Le collecteur sera réfectionné par des travaux de robotique ponctuels et par un gainage sur une longueur totale de 56 mètres.

Coût des travaux et financement

Coût total des travaux	CHF 54'000.-
Participation de l'ERM	CHF 8'100.-
Solde à la charge des Communes de Morges et Lonay	CHF 45'900.-
Aucune subvention de l'Etat.	

Présents de la Commission

Après discussion, c'est à l'unanimité que la Commission approuve la demande de crédit du Comité de direction.

Conclusions

Fondés sur ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ERM

- vu le préavis N° 04/2021 du Comité de direction,
- entendu le rapport de la Commission chargée de son étude,

DECIDE

1. d'accorder au Comité de direction un crédit de CHF 54'000.-- TTC, pour la réhabilitation du « Collecteur Est N° 69 » sur la Commune de Morges,
2. d'accepter le plan financier tel que mentionné dans le présent préavis,
3. d'autoriser le Comité de direction, en cas de besoin, à contracter un emprunt auprès d'un établissement bancaire de son choix.

Au nom de la Commission
Le président rapporteur

Michel Borboen

Lonay, le 27 mai 2021

Rapport de la Commission au Conseil intercommunal

Pr!a" is N# \$%'\$' (

Demande de r!dit de C) * +% '\$\$,-- TTC. pour la r! /a0ilitation du 1 Collecteur Est. N° 23 4 sur la Commune de Mor5es,

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission composée de : MM. Bruchez Pierre-André, Denges
Leimgruber Jacky, Ecublens
Muller Christian, Echandens
Oscar Gros, Echichens,
Mme Podio Sylvie, Morges, absente
M. Borboen Michel, Lonay, Président-rapporteur

s'est réunie le mercredi 19 mai 2021 à 18h30, dans les locaux de la salle communale à Tolochenaz, pour examiner le préavis N° 04/2021.

Monsieur Tony Reverchon, Directeur de l'ERM, Monsieur Salvatore Guarna, membre du Comité de direction et Mme Dominique Mathey, Responsable du réseau des collecteurs et des STREL à l'ERM, étaient présents pour nous accueillir et nous présenter le préavis.

Nous les remercions pour leurs explications très complètes et le temps qu'ils nous ont accordés.

Constat

Le collecteur intercommunal Est, N° 69 se situe entre l'avenue de Lonay et la rue de Lausanne en passant sous l'autoroute et les voies CFF. Il est considéré en état moyen car les tronçons en béton montrent des défauts qui sont essentiellement des fissures et des infiltrations. Sa longueur totale est de 429 mètres et il a été réalisé en partie dans les années 1960.

Des ripti6 des tra" au7

Le collecteur sera réfectionné par des travaux de robotique ponctuels et par un gainage sur une longueur totale de 56 mètres.

Coût des travaux et financement

Coût total des travaux	CHF 54'000.-
Participation de l'ERM	CHF 8'100.-
Solde à la charge des Communes de Morges et Lonay	CHF 45'900.-
Aucune subvention de l'Etat.	

Présents de la Commission

Après discussion, c'est à l'unanimité que la Commission approuve la demande de crédit du Comité de direction.

Conclusions

Fondés sur ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ERM

- vu le préavis N° 04/2021 du Comité de direction,
- entendu le rapport de la Commission chargée de son étude,

DECIDE

1. d'accorder au Comité de direction un crédit de CHF 54'000.-- TTC, pour la réhabilitation du « Collecteur Est N° 69 » sur la Commune de Morges,
2. d'accepter le plan financier tel que mentionné dans le présent préavis,
3. d'autoriser le Comité de direction, en cas de besoin, à contracter un emprunt auprès d'un établissement bancaire de son choix.

Au nom de la Commission
Le président rapporteur

Michel Borboen

Lonay, le 27 mai 2021

Rapport de la Commission au Conseil intercommunal

Pr!a" is N# \$%'\$' (

Demande de r!dit de C) * +% '\$\$,-- TTC. pour la r! /a0ilitation du 1 Collecteur Est. N° 23 4 sur la Commune de Mor5es,

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission composée de : MM. Bruchez Pierre-André, Denges
Leimgruber Jacky, Ecublens
Muller Christian, Echandens
Oscar Gros, Echichens,
Mme Podio Sylvie, Morges, absente
M. Borboen Michel, Lonay, Président-rapporteur

s'est réunie le mercredi 19 mai 2021 à 18h30, dans les locaux de la salle communale à Tolochenaz, pour examiner le préavis N° 04/2021.

Monsieur Tony Reverchon, Directeur de l'ERM, Monsieur Salvatore Guarna, membre du Comité de direction et Mme Dominique Mathey, Responsable du réseau des collecteurs et des STREL à l'ERM, étaient présents pour nous accueillir et nous présenter le préavis.

Nous les remercions pour leurs explications très complètes et le temps qu'ils nous ont accordés.

Constat

Le collecteur intercommunal Est, N° 69 se situe entre l'avenue de Lonay et la rue de Lausanne en passant sous l'autoroute et les voies CFF. Il est considéré en état moyen car les tronçons en béton montrent des défauts qui sont essentiellement des fissures et des infiltrations. Sa longueur totale est de 429 mètres et il a été réalisé en partie dans les années 1960.

Des ripti6 des tra" au7

Le collecteur sera réfectionné par des travaux de robotique ponctuels et par un gainage sur une longueur totale de 56 mètres.

Coût des travaux et financement

Coût total des travaux	CHF 54'000.-
Participation de l'ERM	CHF 8'100.-
Solde à la charge des Communes de Morges et Lonay	CHF 45'900.-
Aucune subvention de l'Etat.	

Présents de la Commission

Après discussion, c'est à l'unanimité que la Commission approuve la demande de crédit du Comité de direction.

Conclusions

Fondés sur ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ERM

- vu le préavis N° 04/2021 du Comité de direction,
- entendu le rapport de la Commission chargée de son étude,

DECIDE

1. d'accorder au Comité de direction un crédit de CHF 54'000.-- TTC, pour la réhabilitation du « Collecteur Est N° 69 » sur la Commune de Morges,
2. d'accepter le plan financier tel que mentionné dans le présent préavis,
3. d'autoriser le Comité de direction, en cas de besoin, à contracter un emprunt auprès d'un établissement bancaire de son choix.

Au nom de la Commission
Le président rapporteur

Michel Borboen

Lonay, le 27 mai 2021

Rapport de la Commission au Conseil intercommunal

Pr!a" is N# \$%'\$' (

Demande de r!dit de C) * +% '\$\$,-- TTC. pour la r! /a0ilitation du 1 Collecteur Est. N° 23 4 sur la Commune de Mor5es,

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission composée de : MM. Bruchez Pierre-André, Denges
 Leimgruber Jacky, Ecublens
 Muller Christian, Echandens
 Oscar Gros, Echichens,
 Mme Podio Sylvie, Morges, absente
 M. Borboen Michel, Lonay, Président-rapporteur

s'est réunie le mercredi 19 mai 2021 à 18h30, dans les locaux de la salle communale à Tolochenaz, pour examiner le préavis N° 04/2021.

Monsieur Tony Reverchon, Directeur de l'ERM, Monsieur Salvatore Guarna, membre du Comité de direction et Mme Dominique Mathey, Responsable du réseau des collecteurs et des STREL à l'ERM, étaient présents pour nous accueillir et nous présenter le préavis.

Nous les remercions pour leurs explications très complètes et le temps qu'ils nous ont accordés.

Constat

Le collecteur intercommunal Est, N° 69 se situe entre l'avenue de Lonay et la rue de Lausanne en passant sous l'autoroute et les voies CFF. Il est considéré en état moyen car les tronçons en béton montrent des défauts qui sont essentiellement des fissures et des infiltrations. Sa longueur totale est de 429 mètres et il a été réalisé en partie dans les années 1960.

Des ripti6 des tra" au7

Le collecteur sera réfectionné par des travaux de robotique ponctuels et par un gainage sur une longueur totale de 56 mètres.

Coût des travaux et financement

Coût total des travaux	CHF 54'000.-
Participation de l'ERM	CHF 8'100.-
Solde à la charge des Communes de Morges et Lonay	CHF 45'900.-
Aucune subvention de l'Etat.	

Présents de la Commission

Après discussion, c'est à l'unanimité que la Commission approuve la demande de crédit du Comité de direction.

Conclusions

Fondés sur ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ERM

- vu le préavis N° 04/2021 du Comité de direction,
- entendu le rapport de la Commission chargée de son étude,

DECIDE

1. d'accorder au Comité de direction un crédit de CHF 54'000.-- TTC, pour la réhabilitation du « Collecteur Est N° 69 » sur la Commune de Morges,
2. d'accepter le plan financier tel que mentionné dans le présent préavis,
3. d'autoriser le Comité de direction, en cas de besoin, à contracter un emprunt auprès d'un établissement bancaire de son choix.

Au nom de la Commission
Le président rapporteur

Michel Borboen

Lonay, le 27 mai 2021

Rapport de la Commission au Conseil intercommunal

Pr!a" is N# \$%'\$' (

Demande de r!dit de C) * +% '\$\$,-- TTC. pour la r! /a0ilitation du 1 Collecteur Est. N° 23 4 sur la Commune de Mor5es,

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission composée de : MM. Bruchez Pierre-André, Denges
Leimgruber Jacky, Ecublens
Muller Christian, Echandens
Oscar Gros, Echichens,
Mme Podio Sylvie, Morges, absente
M. Borboen Michel, Lonay, Président-rapporteur

s'est réunie le mercredi 19 mai 2021 à 18h30, dans les locaux de la salle communale à Tolochenaz, pour examiner le préavis N° 04/2021.

Monsieur Tony Reverchon, Directeur de l'ERM, Monsieur Salvatore Guarna, membre du Comité de direction et Mme Dominique Mathey, Responsable du réseau des collecteurs et des STREL à l'ERM, étaient présents pour nous accueillir et nous présenter le préavis.

Nous les remercions pour leurs explications très complètes et le temps qu'ils nous ont accordés.

Constat

Le collecteur intercommunal Est, N° 69 se situe entre l'avenue de Lonay et la rue de Lausanne en passant sous l'autoroute et les voies CFF. Il est considéré en état moyen car les tronçons en béton montrent des défauts qui sont essentiellement des fissures et des infiltrations. Sa longueur totale est de 429 mètres et il a été réalisé en partie dans les années 1960.

Des ripti6 des tra" au7

Le collecteur sera réfectionné par des travaux de robotique ponctuels et par un gainage sur une longueur totale de 56 mètres.

Coût des travaux et financement

Coût total des travaux	CHF 54'000.-
Participation de l'ERM	CHF 8'100.-
Solde à la charge des Communes de Morges et Lonay	CHF 45'900.-
Aucune subvention de l'Etat.	

Présents de la Commission

Après discussion, c'est à l'unanimité que la Commission approuve la demande de crédit du Comité de direction.

Conclusions

Fondés sur ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ERM

- vu le préavis N° 04/2021 du Comité de direction,
- entendu le rapport de la Commission chargée de son étude,

DECIDE

1. d'accorder au Comité de direction un crédit de CHF 54'000.-- TTC, pour la réhabilitation du « Collecteur Est N° 69 » sur la Commune de Morges,
2. d'accepter le plan financier tel que mentionné dans le présent préavis,
3. d'autoriser le Comité de direction, en cas de besoin, à contracter un emprunt auprès d'un établissement bancaire de son choix.

Au nom de la Commission
Le président rapporteur

Michel Borboen

Lonay, le 27 mai 2021

Rapport de la Commission au Conseil intercommunal

Pr!a" is N# \$%'\$' (

Demande de r!dit de C) * +% '\$\$,-- TTC. pour la r! /a0ilitation du 1 Collecteur Est. N° 23 4 sur la Commune de Mor5es,

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission composée de : MM. Bruchez Pierre-André, Denges
Leimgruber Jacky, Ecublens
Muller Christian, Echandens
Oscar Gros, Echichens,
Mme Podio Sylvie, Morges, absente
M. Borboen Michel, Lonay, Président-rapporteur

s'est réunie le mercredi 19 mai 2021 à 18h30, dans les locaux de la salle communale à Tolochenaz, pour examiner le préavis N° 04/2021.

Monsieur Tony Reverchon, Directeur de l'ERM, Monsieur Salvatore Guarna, membre du Comité de direction et Mme Dominique Mathey, Responsable du réseau des collecteurs et des STREL à l'ERM, étaient présents pour nous accueillir et nous présenter le préavis.

Nous les remercions pour leurs explications très complètes et le temps qu'ils nous ont accordés.

Constat

Le collecteur intercommunal Est, N° 69 se situe entre l'avenue de Lonay et la rue de Lausanne en passant sous l'autoroute et les voies CFF. Il est considéré en état moyen car les tronçons en béton montrent des défauts qui sont essentiellement des fissures et des infiltrations. Sa longueur totale est de 429 mètres et il a été réalisé en partie dans les années 1960.

Des ripti6 des tra" au7

Le collecteur sera réfectionné par des travaux de robotique ponctuels et par un gainage sur une longueur totale de 56 mètres.

Coût des travaux et financement

Coût total des travaux	CHF 54'000.-
Participation de l'ERM	CHF 8'100.-
Solde à la charge des Communes de Morges et Lonay	CHF 45'900.-
Aucune subvention de l'Etat.	

Présents de la Commission

Après discussion, c'est à l'unanimité que la Commission approuve la demande de crédit du Comité de direction.

Conclusions

Fondés sur ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ERM

- vu le préavis N° 04/2021 du Comité de direction,
- entendu le rapport de la Commission chargée de son étude,

DECIDE

1. d'accorder au Comité de direction un crédit de CHF 54'000.-- TTC, pour la réhabilitation du « Collecteur Est N° 69 » sur la Commune de Morges,
2. d'accepter le plan financier tel que mentionné dans le présent préavis,
3. d'autoriser le Comité de direction, en cas de besoin, à contracter un emprunt auprès d'un établissement bancaire de son choix.

Au nom de la Commission
Le président rapporteur

Michel Borboen

Lonay, le 27 mai 2021

Rapport de la Commission au Conseil intercommunal

Pr!a" is N# \$%'\$' (

Demande de r!dit de C) * +% '\$\$,-- TTC. pour la r! /a0ilitation du 1 Collecteur Est. N° 23 4 sur la Commune de Mor5es,

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission composée de : MM. Bruchez Pierre-André, Denges
Leimgruber Jacky, Ecublens
Muller Christian, Echandens
Oscar Gros, Echichens,
Mme Podio Sylvie, Morges, absente
M. Borboen Michel, Lonay, Président-rapporteur

s'est réunie le mercredi 19 mai 2021 à 18h30, dans les locaux de la salle communale à Tolochenaz, pour examiner le préavis N° 04/2021.

Monsieur Tony Reverchon, Directeur de l'ERM, Monsieur Salvatore Guarna, membre du Comité de direction et Mme Dominique Mathey, Responsable du réseau des collecteurs et des STREL à l'ERM, étaient présents pour nous accueillir et nous présenter le préavis.

Nous les remercions pour leurs explications très complètes et le temps qu'ils nous ont accordés.

Constat

Le collecteur intercommunal Est, N° 69 se situe entre l'avenue de Lonay et la rue de Lausanne en passant sous l'autoroute et les voies CFF. Il est considéré en état moyen car les tronçons en béton montrent des défauts qui sont essentiellement des fissures et des infiltrations. Sa longueur totale est de 429 mètres et il a été réalisé en partie dans les années 1960.

Des ripti6 des tra" au7

Le collecteur sera réfectionné par des travaux de robotique ponctuels et par un gainage sur une longueur totale de 56 mètres.

Coût des travaux et financement

Coût total des travaux	CHF 54'000.-
Participation de l'ERM	CHF 8'100.-
Solde à la charge des Communes de Morges et Lonay	CHF 45'900.-
Aucune subvention de l'Etat.	

Présents de la Commission

Après discussion, c'est à l'unanimité que la Commission approuve la demande de crédit du Comité de direction.

Conclusions

Fondés sur ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ERM

- vu le préavis N° 04/2021 du Comité de direction,
- entendu le rapport de la Commission chargée de son étude,

DECIDE

1. d'accorder au Comité de direction un crédit de CHF 54'000.-- TTC, pour la réhabilitation du « Collecteur Est N° 69 » sur la Commune de Morges,
2. d'accepter le plan financier tel que mentionné dans le présent préavis,
3. d'autoriser le Comité de direction, en cas de besoin, à contracter un emprunt auprès d'un établissement bancaire de son choix.

Au nom de la Commission
Le président rapporteur

Michel Borboen

Lonay, le 27 mai 2021

Rapport de la Commission au Conseil intercommunal

Pr!a" is N# \$%'\$' (

Demande de r!dit de C) * +% '\$\$,-- TTC. pour la r! /a0ilitation du 1 Collecteur Est. N° 23 4 sur la Commune de Mor5es,

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission composée de : MM. Bruchez Pierre-André, Denges
Leimgruber Jacky, Ecublens
Muller Christian, Echandens
Oscar Gros, Echichens,
Mme Podio Sylvie, Morges, absente
M. Borboen Michel, Lonay, Président-rapporteur

s'est réunie le mercredi 19 mai 2021 à 18h30, dans les locaux de la salle communale à Tolochenaz, pour examiner le préavis N° 04/2021.

Monsieur Tony Reverchon, Directeur de l'ERM, Monsieur Salvatore Guarna, membre du Comité de direction et Mme Dominique Mathey, Responsable du réseau des collecteurs et des STREL à l'ERM, étaient présents pour nous accueillir et nous présenter le préavis.

Nous les remercions pour leurs explications très complètes et le temps qu'ils nous ont accordés.

Constat

Le collecteur intercommunal Est, N° 69 se situe entre l'avenue de Lonay et la rue de Lausanne en passant sous l'autoroute et les voies CFF. Il est considéré en état moyen car les tronçons en béton montrent des défauts qui sont essentiellement des fissures et des infiltrations. Sa longueur totale est de 429 mètres et il a été réalisé en partie dans les années 1960.

Des ripti6 des tra" au7

Le collecteur sera réfectionné par des travaux de robotique ponctuels et par un gainage sur une longueur totale de 56 mètres.

Coût des travaux et financement

Coût total des travaux	CHF 54'000.-
Participation de l'ERM	CHF 8'100.-
Solde à la charge des Communes de Morges et Lonay	CHF 45'900.-
Aucune subvention de l'Etat.	

Présents de la Commission

Après discussion, c'est à l'unanimité que la Commission approuve la demande de crédit du Comité de direction.

Conclusions

Fondés sur ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ERM

- vu le préavis N° 04/2021 du Comité de direction,
- entendu le rapport de la Commission chargée de son étude,

DECIDE

1. d'accorder au Comité de direction un crédit de CHF 54'000.-- TTC, pour la réhabilitation du « Collecteur Est N° 69 » sur la Commune de Morges,
2. d'accepter le plan financier tel que mentionné dans le présent préavis,
3. d'autoriser le Comité de direction, en cas de besoin, à contracter un emprunt auprès d'un établissement bancaire de son choix.

Au nom de la Commission
Le président rapporteur

Michel Borboen

Lonay, le 27 mai 2021

Rapport de la Commission au Conseil intercommunal

Pr!a" is N# \$%'\$' (

Demande de r!dit de C) * +% '\$\$,-- TTC. pour la r! /a0ilitation du 1 Collecteur Est. N° 23 4 sur la Commune de Morges,

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission composée de : MM. Bruchez Pierre-André, Denges
Leimgruber Jacky, Ecublens
Muller Christian, Echandens
Oscar Gros, Echichens,
Mme Podio Sylvie, Morges, absente
M. Borboen Michel, Lonay, Président-rapporteur

s'est réunie le mercredi 19 mai 2021 à 18h30, dans les locaux de la salle communale à Tolochenaz, pour examiner le préavis N° 04/2021.

Monsieur Tony Reverchon, Directeur de l'ERM, Monsieur Salvatore Guarna, membre du Comité de direction et Mme Dominique Mathey, Responsable du réseau des collecteurs et des STREL à l'ERM, étaient présents pour nous accueillir et nous présenter le préavis.

Nous les remercions pour leurs explications très complètes et le temps qu'ils nous ont accordés.

Constat

Le collecteur intercommunal Est, N° 69 se situe entre l'avenue de Lonay et la rue de Lausanne en passant sous l'autoroute et les voies CFF. Il est considéré en état moyen car les tronçons en béton montrent des défauts qui sont essentiellement des fissures et des infiltrations. Sa longueur totale est de 429 mètres et il a été réalisé en partie dans les années 1960.

Des r!pti6 des tra" au7

Le collecteur sera réfectionné par des travaux de robotique ponctuels et par un gainage sur une longueur totale de 56 mètres.

Coût des travaux et financement

Coût total des travaux	CHF 54'000.-
Participation de l'ERM	CHF 8'100.-
Solde à la charge des Communes de Morges et Lonay	CHF 45'900.-
Aucune subvention de l'Etat.	

Présents de la Commission

Après discussion, c'est à l'unanimité que la Commission approuve la demande de crédit du Comité de direction.

Conclusions

Fondés sur ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ERM

- vu le préavis N° 04/2021 du Comité de direction,
- entendu le rapport de la Commission chargée de son étude,

DECIDE

1. d'accorder au Comité de direction un crédit de CHF 54'000.-- TTC, pour la réhabilitation du « Collecteur Est N° 69 » sur la Commune de Morges,
2. d'accepter le plan financier tel que mentionné dans le présent préavis,
3. d'autoriser le Comité de direction, en cas de besoin, à contracter un emprunt auprès d'un établissement bancaire de son choix.

Au nom de la Commission
Le président rapporteur

Michel Borboen

Lonay, le 27 mai 2021

Rapport de la Commission au Conseil intercommunal

Pr!a" is N# \$%'\$' (

Demande de r!dit de C) * +% '\$\$,-- TTC. pour la r! /a0ilitation du 1 Collecteur Est. N° 23 4 sur la Commune de Mor5es,

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission composée de : MM. Bruchez Pierre-André, Denges
Leimgruber Jacky, Ecublens
Muller Christian, Echandens
Oscar Gros, Echichens,
Mme Podio Sylvie, Morges, absente
M. Borboen Michel, Lonay, Président-rapporteur

s'est réunie le mercredi 19 mai 2021 à 18h30, dans les locaux de la salle communale à Tolochenaz, pour examiner le préavis N° 04/2021.

Monsieur Tony Reverchon, Directeur de l'ERM, Monsieur Salvatore Guarna, membre du Comité de direction et Mme Dominique Mathey, Responsable du réseau des collecteurs et des STREL à l'ERM, étaient présents pour nous accueillir et nous présenter le préavis.

Nous les remercions pour leurs explications très complètes et le temps qu'ils nous ont accordés.

Constat

Le collecteur intercommunal Est, N° 69 se situe entre l'avenue de Lonay et la rue de Lausanne en passant sous l'autoroute et les voies CFF. Il est considéré en état moyen car les tronçons en béton montrent des défauts qui sont essentiellement des fissures et des infiltrations. Sa longueur totale est de 429 mètres et il a été réalisé en partie dans les années 1960.

Des ripti6 des tra" au7

Le collecteur sera réfectionné par des travaux de robotique ponctuels et par un gainage sur une longueur totale de 56 mètres.

Coût des travaux et financement

Coût total des travaux	CHF 54'000.-
Participation de l'ERM	CHF 8'100.-
Solde à la charge des Communes de Morges et Lonay	CHF 45'900.-
Aucune subvention de l'Etat.	

Présents de la Commission

Après discussion, c'est à l'unanimité que la Commission approuve la demande de crédit du Comité de direction.

Conclusions

Fondés sur ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ERM

- vu le préavis N° 04/2021 du Comité de direction,
- entendu le rapport de la Commission chargée de son étude,

DECIDE

1. d'accorder au Comité de direction un crédit de CHF 54'000.-- TTC, pour la réhabilitation du « Collecteur Est N° 69 » sur la Commune de Morges,
2. d'accepter le plan financier tel que mentionné dans le présent préavis,
3. d'autoriser le Comité de direction, en cas de besoin, à contracter un emprunt auprès d'un établissement bancaire de son choix.

Au nom de la Commission
Le président rapporteur

Michel Borboen

Lonay, le 27 mai 2021

Rapport de la Commission au Conseil intercommunal

Pr!a" is N# \$%'\$' (

Demande de r!dit de C) * +% '\$\$,-- TTC. pour la r! /a0ilitation du 1 Collecteur Est. N° 23 4 sur la Commune de Mor5es,

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission composée de : MM. Bruchez Pierre-André, Denges
Leimgruber Jacky, Ecublens
Muller Christian, Echandens
Oscar Gros, Echichens,
Mme Podio Sylvie, Morges, absente
M. Borboen Michel, Lonay, Président-rapporteur

s'est réunie le mercredi 19 mai 2021 à 18h30, dans les locaux de la salle communale à Tolochenaz, pour examiner le préavis N° 04/2021.

Monsieur Tony Reverchon, Directeur de l'ERM, Monsieur Salvatore Guarna, membre du Comité de direction et Mme Dominique Mathey, Responsable du réseau des collecteurs et des STREL à l'ERM, étaient présents pour nous accueillir et nous présenter le préavis.

Nous les remercions pour leurs explications très complètes et le temps qu'ils nous ont accordés.

Constat

Le collecteur intercommunal Est, N° 69 se situe entre l'avenue de Lonay et la rue de Lausanne en passant sous l'autoroute et les voies CFF. Il est considéré en état moyen car les tronçons en béton montrent des défauts qui sont essentiellement des fissures et des infiltrations. Sa longueur totale est de 429 mètres et il a été réalisé en partie dans les années 1960.

Des ripti6 des tra" au7

Le collecteur sera réfectionné par des travaux de robotique ponctuels et par un gainage sur une longueur totale de 56 mètres.

Coût des travaux et financement

Coût total des travaux	CHF 54'000.-
Participation de l'ERM	CHF 8'100.-
Solde à la charge des Communes de Morges et Lonay	CHF 45'900.-
Aucune subvention de l'Etat.	

Présents de la Commission

Après discussion, c'est à l'unanimité que la Commission approuve la demande de crédit du Comité de direction.

Conclusions

Fondés sur ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ERM

- vu le préavis N° 04/2021 du Comité de direction,
- entendu le rapport de la Commission chargée de son étude,

DECIDE

1. d'accorder au Comité de direction un crédit de CHF 54'000.-- TTC, pour la réhabilitation du « Collecteur Est N° 69 » sur la Commune de Morges,
2. d'accepter le plan financier tel que mentionné dans le présent préavis,
3. d'autoriser le Comité de direction, en cas de besoin, à contracter un emprunt auprès d'un établissement bancaire de son choix.

Au nom de la Commission
Le président rapporteur

Michel Borboen

Lonay, le 27 mai 2021

Rapport de la Commission au Conseil intercommunal

Pr!a" is N# \$%'\$' (

Demande de r!dit de C) * +% '\$\$,-- TTC. pour la r! /a0ilitation du 1 Collecteur Est. N° 23 4 sur la Commune de Mor5es,

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission composée de : MM. Bruchez Pierre-André, Denges
Leimgruber Jacky, Ecublens
Muller Christian, Echandens
Oscar Gros, Echichens,
Mme Podio Sylvie, Morges, absente
M. Borboen Michel, Lonay, Président-rapporteur

s'est réunie le mercredi 19 mai 2021 à 18h30, dans les locaux de la salle communale à Tolochenaz, pour examiner le préavis N° 04/2021.

Monsieur Tony Reverchon, Directeur de l'ERM, Monsieur Salvatore Guarna, membre du Comité de direction et Mme Dominique Mathey, Responsable du réseau des collecteurs et des STREL à l'ERM, étaient présents pour nous accueillir et nous présenter le préavis.

Nous les remercions pour leurs explications très complètes et le temps qu'ils nous ont accordés.

Constat

Le collecteur intercommunal Est, N° 69 se situe entre l'avenue de Lonay et la rue de Lausanne en passant sous l'autoroute et les voies CFF. Il est considéré en état moyen car les tronçons en béton montrent des défauts qui sont essentiellement des fissures et des infiltrations. Sa longueur totale est de 429 mètres et il a été réalisé en partie dans les années 1960.

Des ripti6 des tra" au7

Le collecteur sera réfectionné par des travaux de robotique ponctuels et par un gainage sur une longueur totale de 56 mètres.

Coût des travaux et financement

Coût total des travaux	CHF 54'000.-
Participation de l'ERM	CHF 8'100.-
Solde à la charge des Communes de Morges et Lonay	CHF 45'900.-
Aucune subvention de l'Etat.	

Présents de la Commission

Après discussion, c'est à l'unanimité que la Commission approuve la demande de crédit du Comité de direction.

Conclusions

Fondés sur ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ERM

- vu le préavis N° 04/2021 du Comité de direction,
- entendu le rapport de la Commission chargée de son étude,

DECIDE

1. d'accorder au Comité de direction un crédit de CHF 54'000.-- TTC, pour la réhabilitation du « Collecteur Est N° 69 » sur la Commune de Morges,
2. d'accepter le plan financier tel que mentionné dans le présent préavis,
3. d'autoriser le Comité de direction, en cas de besoin, à contracter un emprunt auprès d'un établissement bancaire de son choix.

Au nom de la Commission
Le président rapporteur

Michel Borboen

Lonay, le 27 mai 2021

Rapport de la Commission au Conseil intercommunal

Pr!a" is N# \$%'\$' (

Demande de r!dit de C) * +% '\$\$,-- TTC. pour la r! /a0ilitation du 1 Collecteur Est. N° 23 4 sur la Commune de Morges,

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission composée de : MM. Bruchez Pierre-André, Denges
Leimgruber Jacky, Ecublens
Muller Christian, Echandens
Oscar Gros, Echichens,
Mme Podio Sylvie, Morges, absente
M. Borboen Michel, Lonay, Président-rapporteur

s'est réunie le mercredi 19 mai 2021 à 18h30, dans les locaux de la salle communale à Tolochenaz, pour examiner le préavis N° 04/2021.

Monsieur Tony Reverchon, Directeur de l'ERM, Monsieur Salvatore Guarna, membre du Comité de direction et Mme Dominique Mathey, Responsable du réseau des collecteurs et des STREL à l'ERM, étaient présents pour nous accueillir et nous présenter le préavis.

Nous les remercions pour leurs explications très complètes et le temps qu'ils nous ont accordés.

Constat

Le collecteur intercommunal Est, N° 69 se situe entre l'avenue de Lonay et la rue de Lausanne en passant sous l'autoroute et les voies CFF. Il est considéré en état moyen car les tronçons en béton montrent des défauts qui sont essentiellement des fissures et des infiltrations. Sa longueur totale est de 429 mètres et il a été réalisé en partie dans les années 1960.

Des r!pti6 des tra" au7

Le collecteur sera réfectionné par des travaux de robotique ponctuels et par un gainage sur une longueur totale de 56 mètres.

Coût des travaux et financement

Coût total des travaux	CHF 54'000.-
Participation de l'ERM	CHF 8'100.-
Solde à la charge des Communes de Morges et Lonay	CHF 45'900.-
Aucune subvention de l'Etat.	

Présents de la Commission

Après discussion, c'est à l'unanimité que la Commission approuve la demande de crédit du Comité de direction.

Conclusions

Fondés sur ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ERM

- vu le préavis N° 04/2021 du Comité de direction,
- entendu le rapport de la Commission chargée de son étude,

DECIDE

1. d'accorder au Comité de direction un crédit de CHF 54'000.-- TTC, pour la réhabilitation du « Collecteur Est N° 69 » sur la Commune de Morges,
2. d'accepter le plan financier tel que mentionné dans le présent préavis,
3. d'autoriser le Comité de direction, en cas de besoin, à contracter un emprunt auprès d'un établissement bancaire de son choix.

Au nom de la Commission
Le président rapporteur

Michel Borboen

Lonay, le 27 mai 2021

Rapport de la Commission au Conseil intercommunal

Pr!a" is N# \$%'\$' (

Demande de r!dit de C) * +% '\$\$,-- TTC. pour la r! /a0ilitation du 1 Collecteur Est. N° 23 4 sur la Commune de Mor5es,

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission composée de : MM. Bruchez Pierre-André, Denges
Leimgruber Jacky, Ecublens
Muller Christian, Echandens
Oscar Gros, Echichens,
Mme Podio Sylvie, Morges, absente
M. Borboen Michel, Lonay, Président-rapporteur

s'est réunie le mercredi 19 mai 2021 à 18h30, dans les locaux de la salle communale à Tolochenaz, pour examiner le préavis N° 04/2021.

Monsieur Tony Reverchon, Directeur de l'ERM, Monsieur Salvatore Guarna, membre du Comité de direction et Mme Dominique Mathey, Responsable du réseau des collecteurs et des STREL à l'ERM, étaient présents pour nous accueillir et nous présenter le préavis.

Nous les remercions pour leurs explications très complètes et le temps qu'ils nous ont accordés.

Constat

Le collecteur intercommunal Est, N° 69 se situe entre l'avenue de Lonay et la rue de Lausanne en passant sous l'autoroute et les voies CFF. Il est considéré en état moyen car les tronçons en béton montrent des défauts qui sont essentiellement des fissures et des infiltrations. Sa longueur totale est de 429 mètres et il a été réalisé en partie dans les années 1960.

Des ripti6 des tra" au7

Le collecteur sera réfectionné par des travaux de robotique ponctuels et par un gainage sur une longueur totale de 56 mètres.

Coût des travaux et financement

Coût total des travaux	CHF 54'000.-
Participation de l'ERM	CHF 8'100.-
Solde à la charge des Communes de Morges et Lonay	CHF 45'900.-
Aucune subvention de l'Etat.	

Présents de la Commission

Après discussion, c'est à l'unanimité que la Commission approuve la demande de crédit du Comité de direction.

Conclusions

Fondés sur ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ERM

- vu le préavis N° 04/2021 du Comité de direction,
- entendu le rapport de la Commission chargée de son étude,

DECIDE

1. d'accorder au Comité de direction un crédit de CHF 54'000.-- TTC, pour la réhabilitation du « Collecteur Est N° 69 » sur la Commune de Morges,
2. d'accepter le plan financier tel que mentionné dans le présent préavis,
3. d'autoriser le Comité de direction, en cas de besoin, à contracter un emprunt auprès d'un établissement bancaire de son choix.

Au nom de la Commission
Le président rapporteur

Michel Borboen

Lonay, le 27 mai 2021

Rapport de la Commission au Conseil intercommunal

Pr!a" is N# \$%'\$' (

Demande de r!dit de C) * +% '\$\$,-- TTC. pour la r! /a0ilitation du 1 Collecteur Est. N° 23 4 sur la Commune de Mor5es,

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission composée de : MM. Bruchez Pierre-André, Denges
Leimgruber Jacky, Ecublens
Muller Christian, Echandens
Oscar Gros, Echichens,
Mme Podio Sylvie, Morges, absente
M. Borboen Michel, Lonay, Président-rapporteur

s'est réunie le mercredi 19 mai 2021 à 18h30, dans les locaux de la salle communale à Tolochenaz, pour examiner le préavis N° 04/2021.

Monsieur Tony Reverchon, Directeur de l'ERM, Monsieur Salvatore Guarna, membre du Comité de direction et Mme Dominique Mathey, Responsable du réseau des collecteurs et des STREL à l'ERM, étaient présents pour nous accueillir et nous présenter le préavis.

Nous les remercions pour leurs explications très complètes et le temps qu'ils nous ont accordés.

Constat

Le collecteur intercommunal Est, N° 69 se situe entre l'avenue de Lonay et la rue de Lausanne en passant sous l'autoroute et les voies CFF. Il est considéré en état moyen car les tronçons en béton montrent des défauts qui sont essentiellement des fissures et des infiltrations. Sa longueur totale est de 429 mètres et il a été réalisé en partie dans les années 1960.

Des ripti6 des tra" au7

Le collecteur sera réfectionné par des travaux de robotique ponctuels et par un gainage sur une longueur totale de 56 mètres.

Coût des travaux et financement

Coût total des travaux	CHF 54'000.-
Participation de l'ERM	CHF 8'100.-
Solde à la charge des Communes de Morges et Lonay	CHF 45'900.-
Aucune subvention de l'Etat.	

Présents de la Commission

Après discussion, c'est à l'unanimité que la Commission approuve la demande de crédit du Comité de direction.

Conclusions

Fondés sur ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ERM

- vu le préavis N° 04/2021 du Comité de direction,
- entendu le rapport de la Commission chargée de son étude,

DECIDE

1. d'accorder au Comité de direction un crédit de CHF 54'000.-- TTC, pour la réhabilitation du « Collecteur Est N° 69 » sur la Commune de Morges,
2. d'accepter le plan financier tel que mentionné dans le présent préavis,
3. d'autoriser le Comité de direction, en cas de besoin, à contracter un emprunt auprès d'un établissement bancaire de son choix.

Au nom de la Commission
Le président rapporteur

Michel Borboen

Lonay, le 27 mai 2021

Rapport de la Commission au Conseil intercommunal

Pr!a" is N# \$%'\$' (

Demande de r!dit de C) * +% '\$\$,-- TTC. pour la r! /a0ilitation du 1 Collecteur Est. N° 23 4 sur la Commune de Morges,

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission composée de : MM. Bruchez Pierre-André, Denges
Leimgruber Jacky, Ecublens
Muller Christian, Echandens
Oscar Gros, Echichens,
Mme Podio Sylvie, Morges, absente
M. Borboen Michel, Lonay, Président-rapporteur

s'est réunie le mercredi 19 mai 2021 à 18h30, dans les locaux de la salle communale à Tolochenaz, pour examiner le préavis N° 04/2021.

Monsieur Tony Reverchon, Directeur de l'ERM, Monsieur Salvatore Guarna, membre du Comité de direction et Mme Dominique Mathey, Responsable du réseau des collecteurs et des STREL à l'ERM, étaient présents pour nous accueillir et nous présenter le préavis.

Nous les remercions pour leurs explications très complètes et le temps qu'ils nous ont accordés.

Constat

Le collecteur intercommunal Est, N° 69 se situe entre l'avenue de Lonay et la rue de Lausanne en passant sous l'autoroute et les voies CFF. Il est considéré en état moyen car les tronçons en béton montrent des défauts qui sont essentiellement des fissures et des infiltrations. Sa longueur totale est de 429 mètres et il a été réalisé en partie dans les années 1960.

Des r!pti6 des tra" au7

Le collecteur sera réfectionné par des travaux de robotique ponctuels et par un gainage sur une longueur totale de 56 mètres.

Coût des travaux et financement

Coût total des travaux	CHF 54'000.-
Participation de l'ERM	CHF 8'100.-
Solde à la charge des Communes de Morges et Lonay	CHF 45'900.-
Aucune subvention de l'Etat.	

Présents de la Commission

Après discussion, c'est à l'unanimité que la Commission approuve la demande de crédit du Comité de direction.

Conclusions

Fondés sur ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ERM

- vu le préavis N° 04/2021 du Comité de direction,
- entendu le rapport de la Commission chargée de son étude,

DECIDE

1. d'accorder au Comité de direction un crédit de CHF 54'000.-- TTC, pour la réhabilitation du « Collecteur Est N° 69 » sur la Commune de Morges,
2. d'accepter le plan financier tel que mentionné dans le présent préavis,
3. d'autoriser le Comité de direction, en cas de besoin, à contracter un emprunt auprès d'un établissement bancaire de son choix.

Au nom de la Commission
Le président rapporteur

Michel Borboen

Lonay, le 27 mai 2021

Rapport de la Commission au Conseil intercommunal

Pr!a" is N# \$%'\$' (

Demande de r!dit de C) * +% '\$\$,-- TTC. pour la r! /a0ilitation du 1 Collecteur Est. N° 23 4 sur la Commune de Mor5es,

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission composée de : MM. Bruchez Pierre-André, Denges
Leimgruber Jacky, Ecublens
Muller Christian, Echandens
Oscar Gros, Echichens,
Mme Podio Sylvie, Morges, absente
M. Borboen Michel, Lonay, Président-rapporteur

s'est réunie le mercredi 19 mai 2021 à 18h30, dans les locaux de la salle communale à Tolochenaz, pour examiner le préavis N° 04/2021.

Monsieur Tony Reverchon, Directeur de l'ERM, Monsieur Salvatore Guarna, membre du Comité de direction et Mme Dominique Mathey, Responsable du réseau des collecteurs et des STREL à l'ERM, étaient présents pour nous accueillir et nous présenter le préavis.

Nous les remercions pour leurs explications très complètes et le temps qu'ils nous ont accordés.

Constat

Le collecteur intercommunal Est, N° 69 se situe entre l'avenue de Lonay et la rue de Lausanne en passant sous l'autoroute et les voies CFF. Il est considéré en état moyen car les tronçons en béton montrent des défauts qui sont essentiellement des fissures et des infiltrations. Sa longueur totale est de 429 mètres et il a été réalisé en partie dans les années 1960.

Des ripti6 des tra" au7

Le collecteur sera réfectionné par des travaux de robotique ponctuels et par un gainage sur une longueur totale de 56 mètres.

Coût des travaux et financement

Coût total des travaux	CHF 54'000.-
Participation de l'ERM	CHF 8'100.-
Solde à la charge des Communes de Morges et Lonay	CHF 45'900.-
Aucune subvention de l'Etat.	

Présents de la Commission

Après discussion, c'est à l'unanimité que la Commission approuve la demande de crédit du Comité de direction.

Conclusions

Fondés sur ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ERM

- vu le préavis N° 04/2021 du Comité de direction,
- entendu le rapport de la Commission chargée de son étude,

DECIDE

1. d'accorder au Comité de direction un crédit de CHF 54'000.-- TTC, pour la réhabilitation du « Collecteur Est N° 69 » sur la Commune de Morges,
2. d'accepter le plan financier tel que mentionné dans le présent préavis,
3. d'autoriser le Comité de direction, en cas de besoin, à contracter un emprunt auprès d'un établissement bancaire de son choix.

Au nom de la Commission
Le président rapporteur

Michel Borboen

Lonay, le 27 mai 2021

Rapport de la Commission au Conseil intercommunal

Pr!a" is N# \$%'\$' (

Demande de r!dit de C) * +% '\$\$,-- TTC. pour la r! /a0ilitation du 1 Collecteur Est. N° 23 4 sur la Commune de Mor5es,

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission composée de : MM. Bruchez Pierre-André, Denges
Leimgruber Jacky, Ecublens
Muller Christian, Echandens
Oscar Gros, Echichens,
Mme Podio Sylvie, Morges, absente
M. Borboen Michel, Lonay, Président-rapporteur

s'est réunie le mercredi 19 mai 2021 à 18h30, dans les locaux de la salle communale à Tolochenaz, pour examiner le préavis N° 04/2021.

Monsieur Tony Reverchon, Directeur de l'ERM, Monsieur Salvatore Guarna, membre du Comité de direction et Mme Dominique Mathey, Responsable du réseau des collecteurs et des STREL à l'ERM, étaient présents pour nous accueillir et nous présenter le préavis.

Nous les remercions pour leurs explications très complètes et le temps qu'ils nous ont accordés.

Constat

Le collecteur intercommunal Est, N° 69 se situe entre l'avenue de Lonay et la rue de Lausanne en passant sous l'autoroute et les voies CFF. Il est considéré en état moyen car les tronçons en béton montrent des défauts qui sont essentiellement des fissures et des infiltrations. Sa longueur totale est de 429 mètres et il a été réalisé en partie dans les années 1960.

Des ripti6 des tra" au7

Le collecteur sera réfectionné par des travaux de robotique ponctuels et par un gainage sur une longueur totale de 56 mètres.

Coût des travaux et financement

Coût total des travaux	CHF 54'000.-
Participation de l'ERM	CHF 8'100.-
Solde à la charge des Communes de Morges et Lonay	CHF 45'900.-
Aucune subvention de l'Etat.	

Présents de la Commission

Après discussion, c'est à l'unanimité que la Commission approuve la demande de crédit du Comité de direction.

Conclusions

Fondés sur ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ERM

- vu le préavis N° 04/2021 du Comité de direction,
- entendu le rapport de la Commission chargée de son étude,

DECIDE

1. d'accorder au Comité de direction un crédit de CHF 54'000.-- TTC, pour la réhabilitation du « Collecteur Est N° 69 » sur la Commune de Morges,
2. d'accepter le plan financier tel que mentionné dans le présent préavis,
3. d'autoriser le Comité de direction, en cas de besoin, à contracter un emprunt auprès d'un établissement bancaire de son choix.

Au nom de la Commission
Le président rapporteur

Michel Borboen

Lonay, le 27 mai 2021

Rapport de la Commission au Conseil intercommunal

Pr!a" is N# \$%'\$' (

Demande de r!dit de C) * +% '\$\$,-- TTC. pour la r! /a0ilitation du 1 Collecteur Est. N° 23 4 sur la Commune de Mor5es,

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission composée de : MM. Bruchez Pierre-André, Denges
Leimgruber Jacky, Ecublens
Muller Christian, Echandens
Oscar Gros, Echichens,
Mme Podio Sylvie, Morges, absente
M. Borboen Michel, Lonay, Président-rapporteur

s'est réunie le mercredi 19 mai 2021 à 18h30, dans les locaux de la salle communale à Tolochenaz, pour examiner le préavis N° 04/2021.

Monsieur Tony Reverchon, Directeur de l'ERM, Monsieur Salvatore Guarna, membre du Comité de direction et Mme Dominique Mathey, Responsable du réseau des collecteurs et des STREL à l'ERM, étaient présents pour nous accueillir et nous présenter le préavis.

Nous les remercions pour leurs explications très complètes et le temps qu'ils nous ont accordés.

Constat

Le collecteur intercommunal Est, N° 69 se situe entre l'avenue de Lonay et la rue de Lausanne en passant sous l'autoroute et les voies CFF. Il est considéré en état moyen car les tronçons en béton montrent des défauts qui sont essentiellement des fissures et des infiltrations. Sa longueur totale est de 429 mètres et il a été réalisé en partie dans les années 1960.

Des ripti6 des tra" au7

Le collecteur sera réfectionné par des travaux de robotique ponctuels et par un gainage sur une longueur totale de 56 mètres.

Coût des travaux et financement

Coût total des travaux	CHF 54'000.-
Participation de l'ERM	CHF 8'100.-
Solde à la charge des Communes de Morges et Lonay	CHF 45'900.-
Aucune subvention de l'Etat.	

Présents de la Commission

Après discussion, c'est à l'unanimité que la Commission approuve la demande de crédit du Comité de direction.

Conclusions

Fondés sur ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ERM

- vu le préavis N° 04/2021 du Comité de direction,
- entendu le rapport de la Commission chargée de son étude,

DECIDE

1. d'accorder au Comité de direction un crédit de CHF 54'000.-- TTC, pour la réhabilitation du « Collecteur Est N° 69 » sur la Commune de Morges,
2. d'accepter le plan financier tel que mentionné dans le présent préavis,
3. d'autoriser le Comité de direction, en cas de besoin, à contracter un emprunt auprès d'un établissement bancaire de son choix.

Au nom de la Commission
Le président rapporteur

Michel Borboen

Lonay, le 27 mai 2021

Rapport de la Commission au Conseil intercommunal

Pr!a" is N# \$%'\$' (

Demande de r!dit de C) * +% '\$\$,-- TTC. pour la r! /a0ilitation du 1 Collecteur Est. N° 23 4 sur la Commune de Mor5es,

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission composée de : MM. Bruchez Pierre-André, Denges
Leimgruber Jacky, Ecublens
Muller Christian, Echandens
Oscar Gros, Echichens,
Mme Podio Sylvie, Morges, absente
M. Borboen Michel, Lonay, Président-rapporteur

s'est réunie le mercredi 19 mai 2021 à 18h30, dans les locaux de la salle communale à Tolochenaz, pour examiner le préavis N° 04/2021.

Monsieur Tony Reverchon, Directeur de l'ERM, Monsieur Salvatore Guarna, membre du Comité de direction et Mme Dominique Mathey, Responsable du réseau des collecteurs et des STREL à l'ERM, étaient présents pour nous accueillir et nous présenter le préavis.

Nous les remercions pour leurs explications très complètes et le temps qu'ils nous ont accordés.

Constat

Le collecteur intercommunal Est, N° 69 se situe entre l'avenue de Lonay et la rue de Lausanne en passant sous l'autoroute et les voies CFF. Il est considéré en état moyen car les tronçons en béton montrent des défauts qui sont essentiellement des fissures et des infiltrations. Sa longueur totale est de 429 mètres et il a été réalisé en partie dans les années 1960.

Des ripti6 des tra" au7

Le collecteur sera réfectionné par des travaux de robotique ponctuels et par un gainage sur une longueur totale de 56 mètres.

Coût des travaux et financement

Coût total des travaux	CHF 54'000.-
Participation de l'ERM	CHF 8'100.-
Solde à la charge des Communes de Morges et Lonay	CHF 45'900.-
Aucune subvention de l'Etat.	

Présents de la Commission

Après discussion, c'est à l'unanimité que la Commission approuve la demande de crédit du Comité de direction.

Conclusions

Fondés sur ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ERM

- vu le préavis N° 04/2021 du Comité de direction,
- entendu le rapport de la Commission chargée de son étude,

DECIDE

1. d'accorder au Comité de direction un crédit de CHF 54'000.-- TTC, pour la réhabilitation du « Collecteur Est N° 69 » sur la Commune de Morges,
2. d'accepter le plan financier tel que mentionné dans le présent préavis,
3. d'autoriser le Comité de direction, en cas de besoin, à contracter un emprunt auprès d'un établissement bancaire de son choix.

Au nom de la Commission
Le président rapporteur

Michel Borboen

Lonay, le 27 mai 2021

Rapport de la Commission au Conseil intercommunal

Pr!a" is N# \$%'\$' (

Demande de r!dit de C) * +% '\$\$,-- TTC. pour la r! /a0ilitation du 1 Collecteur Est. N° 23 4 sur la Commune de Mor5es,

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission composée de : MM. Bruchez Pierre-André, Denges
Leimgruber Jacky, Ecublens
Muller Christian, Echandens
Oscar Gros, Echichens,
Mme Podio Sylvie, Morges, absente
M. Borboen Michel, Lonay, Président-rapporteur

s'est réunie le mercredi 19 mai 2021 à 18h30, dans les locaux de la salle communale à Tolochenaz, pour examiner le préavis N° 04/2021.

Monsieur Tony Reverchon, Directeur de l'ERM, Monsieur Salvatore Guarna, membre du Comité de direction et Mme Dominique Mathey, Responsable du réseau des collecteurs et des STREL à l'ERM, étaient présents pour nous accueillir et nous présenter le préavis.

Nous les remercions pour leurs explications très complètes et le temps qu'ils nous ont accordés.

Constat

Le collecteur intercommunal Est, N° 69 se situe entre l'avenue de Lonay et la rue de Lausanne en passant sous l'autoroute et les voies CFF. Il est considéré en état moyen car les tronçons en béton montrent des défauts qui sont essentiellement des fissures et des infiltrations. Sa longueur totale est de 429 mètres et il a été réalisé en partie dans les années 1960.

Des ripti6 des tra" au7

Le collecteur sera réfectionné par des travaux de robotique ponctuels et par un gainage sur une longueur totale de 56 mètres.

Coût des travaux et financement

Coût total des travaux	CHF 54'000.-
Participation de l'ERM	CHF 8'100.-
Solde à la charge des Communes de Morges et Lonay	CHF 45'900.-
Aucune subvention de l'Etat.	

Présents de la Commission

Après discussion, c'est à l'unanimité que la Commission approuve la demande de crédit du Comité de direction.

Conclusions

Fondés sur ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ERM

- vu le préavis N° 04/2021 du Comité de direction,
- entendu le rapport de la Commission chargée de son étude,

DECIDE

1. d'accorder au Comité de direction un crédit de CHF 54'000.-- TTC, pour la réhabilitation du « Collecteur Est N° 69 » sur la Commune de Morges,
2. d'accepter le plan financier tel que mentionné dans le présent préavis,
3. d'autoriser le Comité de direction, en cas de besoin, à contracter un emprunt auprès d'un établissement bancaire de son choix.

Au nom de la Commission
Le président rapporteur

Michel Borboen

Lonay, le 27 mai 2021

Rapport de la Commission au Conseil intercommunal

Pr!a" is N# \$%'\$' (

Demande de r!dit de C) * +% '\$\$,-- TTC. pour la r! /a0ilitation du 1 Collecteur Est. N° 23 4 sur la Commune de Mor5es,

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission composée de : MM. Bruchez Pierre-André, Denges
Leimgruber Jacky, Ecublens
Muller Christian, Echandens
Oscar Gros, Echichens,
Mme Podio Sylvie, Morges, absente
M. Borboen Michel, Lonay, Président-rapporteur

s'est réunie le mercredi 19 mai 2021 à 18h30, dans les locaux de la salle communale à Tolochenaz, pour examiner le préavis N° 04/2021.

Monsieur Tony Reverchon, Directeur de l'ERM, Monsieur Salvatore Guarna, membre du Comité de direction et Mme Dominique Mathey, Responsable du réseau des collecteurs et des STREL à l'ERM, étaient présents pour nous accueillir et nous présenter le préavis.

Nous les remercions pour leurs explications très complètes et le temps qu'ils nous ont accordés.

Constat

Le collecteur intercommunal Est, N° 69 se situe entre l'avenue de Lonay et la rue de Lausanne en passant sous l'autoroute et les voies CFF. Il est considéré en état moyen car les tronçons en béton montrent des défauts qui sont essentiellement des fissures et des infiltrations. Sa longueur totale est de 429 mètres et il a été réalisé en partie dans les années 1960.

Des ripti6 des tra" au7

Le collecteur sera réfectionné par des travaux de robotique ponctuels et par un gainage sur une longueur totale de 56 mètres.

Coût des travaux et financement

Coût total des travaux	CHF 54'000.-
Participation de l'ERM	CHF 8'100.-
Solde à la charge des Communes de Morges et Lonay	CHF 45'900.-
Aucune subvention de l'Etat.	

Présents de la Commission

Après discussion, c'est à l'unanimité que la Commission approuve la demande de crédit du Comité de direction.

Conclusions

Fondés sur ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ERM

- vu le préavis N° 04/2021 du Comité de direction,
- entendu le rapport de la Commission chargée de son étude,

DECIDE

1. d'accorder au Comité de direction un crédit de CHF 54'000.-- TTC, pour la réhabilitation du « Collecteur Est N° 69 » sur la Commune de Morges,
2. d'accepter le plan financier tel que mentionné dans le présent préavis,
3. d'autoriser le Comité de direction, en cas de besoin, à contracter un emprunt auprès d'un établissement bancaire de son choix.

Au nom de la Commission
Le président rapporteur

Michel Borboen

Lonay, le 27 mai 2021

Rapport de la Commission au Conseil intercommunal

Pr!a" is N# \$%'\$' (

Demande de r!dit de C) * +% '\$\$,-- TTC. pour la r! /a0ilitation du 1 Collecteur Est. N° 23 4 sur la Commune de Mor5es,

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission composée de : MM. Bruchez Pierre-André, Denges
Leimgruber Jacky, Ecublens
Muller Christian, Echandens
Oscar Gros, Echichens,
Mme Podio Sylvie, Morges, absente
M. Borboen Michel, Lonay, Président-rapporteur

s'est réunie le mercredi 19 mai 2021 à 18h30, dans les locaux de la salle communale à Tolochenaz, pour examiner le préavis N° 04/2021.

Monsieur Tony Reverchon, Directeur de l'ERM, Monsieur Salvatore Guarna, membre du Comité de direction et Mme Dominique Mathey, Responsable du réseau des collecteurs et des STREL à l'ERM, étaient présents pour nous accueillir et nous présenter le préavis.

Nous les remercions pour leurs explications très complètes et le temps qu'ils nous ont accordés.

Constat

Le collecteur intercommunal Est, N° 69 se situe entre l'avenue de Lonay et la rue de Lausanne en passant sous l'autoroute et les voies CFF. Il est considéré en état moyen car les tronçons en béton montrent des défauts qui sont essentiellement des fissures et des infiltrations. Sa longueur totale est de 429 mètres et il a été réalisé en partie dans les années 1960.

Des ripti6 des tra" au7

Le collecteur sera réfectionné par des travaux de robotique ponctuels et par un gainage sur une longueur totale de 56 mètres.

Coût des travaux et financement

Coût total des travaux	CHF 54'000.-
Participation de l'ERM	CHF 8'100.-
Solde à la charge des Communes de Morges et Lonay	CHF 45'900.-
Aucune subvention de l'Etat.	

Présents de la Commission

Après discussion, c'est à l'unanimité que la Commission approuve la demande de crédit du Comité de direction.

Conclusions

Fondés sur ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ERM

- vu le préavis N° 04/2021 du Comité de direction,
- entendu le rapport de la Commission chargée de son étude,

DECIDE

1. d'accorder au Comité de direction un crédit de CHF 54'000.-- TTC, pour la réhabilitation du « Collecteur Est N° 69 » sur la Commune de Morges,
2. d'accepter le plan financier tel que mentionné dans le présent préavis,
3. d'autoriser le Comité de direction, en cas de besoin, à contracter un emprunt auprès d'un établissement bancaire de son choix.

Au nom de la Commission
Le président rapporteur

Michel Borboen

Lonay, le 27 mai 2021

Rapport de la Commission au Conseil intercommunal

Pr!a" is N# \$%'\$' (

Demande de r!dit de C) * +% '\$\$,-- TTC. pour la r! /a0ilitation du 1 Collecteur Est. N° 23 4 sur la Commune de Mor5es,

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission composée de : MM. Bruchez Pierre-André, Denges
Leimgruber Jacky, Ecublens
Muller Christian, Echandens
Oscar Gros, Echichens,
Mme Podio Sylvie, Morges, absente
M. Borboen Michel, Lonay, Président-rapporteur

s'est réunie le mercredi 19 mai 2021 à 18h30, dans les locaux de la salle communale à Tolochenaz, pour examiner le préavis N° 04/2021.

Monsieur Tony Reverchon, Directeur de l'ERM, Monsieur Salvatore Guarna, membre du Comité de direction et Mme Dominique Mathey, Responsable du réseau des collecteurs et des STREL à l'ERM, étaient présents pour nous accueillir et nous présenter le préavis.

Nous les remercions pour leurs explications très complètes et le temps qu'ils nous ont accordés.

Constat

Le collecteur intercommunal Est, N° 69 se situe entre l'avenue de Lonay et la rue de Lausanne en passant sous l'autoroute et les voies CFF. Il est considéré en état moyen car les tronçons en béton montrent des défauts qui sont essentiellement des fissures et des infiltrations. Sa longueur totale est de 429 mètres et il a été réalisé en partie dans les années 1960.

Des ripti6 des tra" au7

Le collecteur sera réfectionné par des travaux de robotique ponctuels et par un gainage sur une longueur totale de 56 mètres.

Coût des travaux et financement

Coût total des travaux	CHF 54'000.-
Participation de l'ERM	CHF 8'100.-
Solde à la charge des Communes de Morges et Lonay	CHF 45'900.-
Aucune subvention de l'Etat.	

Présents de la Commission

Après discussion, c'est à l'unanimité que la Commission approuve la demande de crédit du Comité de direction.

Conclusions

Fondés sur ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ERM

- vu le préavis N° 04/2021 du Comité de direction,
- entendu le rapport de la Commission chargée de son étude,

DECIDE

1. d'accorder au Comité de direction un crédit de CHF 54'000.-- TTC, pour la réhabilitation du « Collecteur Est N° 69 » sur la Commune de Morges,
2. d'accepter le plan financier tel que mentionné dans le présent préavis,
3. d'autoriser le Comité de direction, en cas de besoin, à contracter un emprunt auprès d'un établissement bancaire de son choix.

Au nom de la Commission
Le président rapporteur

Michel Borboen

Lonay, le 27 mai 2021

Rapport de la Commission au Conseil intercommunal

Pr!a" is N# \$%'\$' (

Demande de r!dit de C) * +% '\$\$,-- TTC. pour la r! /a0ilitation du 1 Collecteur Est. N° 23 4 sur la Commune de Mor5es,

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission composée de : MM. Bruchez Pierre-André, Denges
Leimgruber Jacky, Ecublens
Muller Christian, Echandens
Oscar Gros, Echichens,
Mme Podio Sylvie, Morges, absente
M. Borboen Michel, Lonay, Président-rapporteur

s'est réunie le mercredi 19 mai 2021 à 18h30, dans les locaux de la salle communale à Tolochenaz, pour examiner le préavis N° 04/2021.

Monsieur Tony Reverchon, Directeur de l'ERM, Monsieur Salvatore Guarna, membre du Comité de direction et Mme Dominique Mathey, Responsable du réseau des collecteurs et des STREL à l'ERM, étaient présents pour nous accueillir et nous présenter le préavis.

Nous les remercions pour leurs explications très complètes et le temps qu'ils nous ont accordés.

Constat

Le collecteur intercommunal Est, N° 69 se situe entre l'avenue de Lonay et la rue de Lausanne en passant sous l'autoroute et les voies CFF. Il est considéré en état moyen car les tronçons en béton montrent des défauts qui sont essentiellement des fissures et des infiltrations. Sa longueur totale est de 429 mètres et il a été réalisé en partie dans les années 1960.

Des ripti6 des tra" au7

Le collecteur sera réfectionné par des travaux de robotique ponctuels et par un gainage sur une longueur totale de 56 mètres.

Coût des travaux et financement

Coût total des travaux	CHF 54'000.-
Participation de l'ERM	CHF 8'100.-
Solde à la charge des Communes de Morges et Lonay	CHF 45'900.-
Aucune subvention de l'Etat.	

Présents de la Commission

Après discussion, c'est à l'unanimité que la Commission approuve la demande de crédit du Comité de direction.

Conclusions

Fondés sur ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ERM

- vu le préavis N° 04/2021 du Comité de direction,
- entendu le rapport de la Commission chargée de son étude,

DECIDE

1. d'accorder au Comité de direction un crédit de CHF 54'000.-- TTC, pour la réhabilitation du « Collecteur Est N° 69 » sur la Commune de Morges,
2. d'accepter le plan financier tel que mentionné dans le présent préavis,
3. d'autoriser le Comité de direction, en cas de besoin, à contracter un emprunt auprès d'un établissement bancaire de son choix.

Au nom de la Commission
Le président rapporteur

Michel Borboen

Lonay, le 27 mai 2021

Rapport de la Commission au Conseil intercommunal

Pr!a" is N# \$%'\$' (

Demande de r!dit de C) * +% '\$\$,-- TTC. pour la r! /a0ilitation du 1 Collecteur Est. N° 23 4 sur la Commune de Mor5es,

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission composée de : MM. Bruchez Pierre-André, Denges
Leimgruber Jacky, Ecublens
Muller Christian, Echandens
Oscar Gros, Echichens,
Mme Podio Sylvie, Morges, absente
M. Borboen Michel, Lonay, Président-rapporteur

s'est réunie le mercredi 19 mai 2021 à 18h30, dans les locaux de la salle communale à Tolochenaz, pour examiner le préavis N° 04/2021.

Monsieur Tony Reverchon, Directeur de l'ERM, Monsieur Salvatore Guarna, membre du Comité de direction et Mme Dominique Mathey, Responsable du réseau des collecteurs et des STREL à l'ERM, étaient présents pour nous accueillir et nous présenter le préavis.

Nous les remercions pour leurs explications très complètes et le temps qu'ils nous ont accordés.

Constat

Le collecteur intercommunal Est, N° 69 se situe entre l'avenue de Lonay et la rue de Lausanne en passant sous l'autoroute et les voies CFF. Il est considéré en état moyen car les tronçons en béton montrent des défauts qui sont essentiellement des fissures et des infiltrations. Sa longueur totale est de 429 mètres et il a été réalisé en partie dans les années 1960.

Des ripti6 des tra" au7

Le collecteur sera réfectionné par des travaux de robotique ponctuels et par un gainage sur une longueur totale de 56 mètres.

Coût des travaux et financement

Coût total des travaux	CHF 54'000.-
Participation de l'ERM	CHF 8'100.-
Solde à la charge des Communes de Morges et Lonay	CHF 45'900.-
Aucune subvention de l'Etat.	

Présents de la Commission

Après discussion, c'est à l'unanimité que la Commission approuve la demande de crédit du Comité de direction.

Conclusions

Fondés sur ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ERM

- vu le préavis N° 04/2021 du Comité de direction,
- entendu le rapport de la Commission chargée de son étude,

DECIDE

1. d'accorder au Comité de direction un crédit de CHF 54'000.-- TTC, pour la réhabilitation du « Collecteur Est N° 69 » sur la Commune de Morges,
2. d'accepter le plan financier tel que mentionné dans le présent préavis,
3. d'autoriser le Comité de direction, en cas de besoin, à contracter un emprunt auprès d'un établissement bancaire de son choix.

Au nom de la Commission
Le président rapporteur

Michel Borboen

Lonay, le 27 mai 2021

Rapport de la Commission au Conseil intercommunal

Pr!a" is N# \$%'\$' (

Demande de r!dit de C) * +% '\$\$,-- TTC. pour la r! /a0ilitation du 1 Collecteur Est. N° 23 4 sur la Commune de Mor5es,

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission composée de : MM. Bruchez Pierre-André, Denges
Leimgruber Jacky, Ecublens
Muller Christian, Echandens
Oscar Gros, Echichens,
Mme Podio Sylvie, Morges, absente
M. Borboen Michel, Lonay, Président-rapporteur

s'est réunie le mercredi 19 mai 2021 à 18h30, dans les locaux de la salle communale à Tolochenaz, pour examiner le préavis N° 04/2021.

Monsieur Tony Reverchon, Directeur de l'ERM, Monsieur Salvatore Guarna, membre du Comité de direction et Mme Dominique Mathey, Responsable du réseau des collecteurs et des STREL à l'ERM, étaient présents pour nous accueillir et nous présenter le préavis.

Nous les remercions pour leurs explications très complètes et le temps qu'ils nous ont accordés.

Constat

Le collecteur intercommunal Est, N° 69 se situe entre l'avenue de Lonay et la rue de Lausanne en passant sous l'autoroute et les voies CFF. Il est considéré en état moyen car les tronçons en béton montrent des défauts qui sont essentiellement des fissures et des infiltrations. Sa longueur totale est de 429 mètres et il a été réalisé en partie dans les années 1960.

Des ripti6 des tra" au7

Le collecteur sera réfectionné par des travaux de robotique ponctuels et par un gainage sur une longueur totale de 56 mètres.

Coût des travaux et financement

Coût total des travaux	CHF 54'000.-
Participation de l'ERM	CHF 8'100.-
Solde à la charge des Communes de Morges et Lonay	CHF 45'900.-
Aucune subvention de l'Etat.	

Présents de la Commission

Après discussion, c'est à l'unanimité que la Commission approuve la demande de crédit du Comité de direction.

Conclusions

Fondés sur ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ERM

- vu le préavis N° 04/2021 du Comité de direction,
- entendu le rapport de la Commission chargée de son étude,

DECIDE

1. d'accorder au Comité de direction un crédit de CHF 54'000.-- TTC, pour la réhabilitation du « Collecteur Est N° 69 » sur la Commune de Morges,
2. d'accepter le plan financier tel que mentionné dans le présent préavis,
3. d'autoriser le Comité de direction, en cas de besoin, à contracter un emprunt auprès d'un établissement bancaire de son choix.

Au nom de la Commission
Le président rapporteur

Michel Borboen

Lonay, le 27 mai 2021

Rapport de la Commission au Conseil intercommunal

Pr!a" is N# \$%'\$' (

Demande de r!dit de C) * +% '\$\$,-- TTC. pour la r! /a0ilitation du 1 Collecteur Est. N° 23 4 sur la Commune de Mor5es,

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission composée de : MM. Bruchez Pierre-André, Denges
Leimgruber Jacky, Ecublens
Muller Christian, Echandens
Oscar Gros, Echichens,
Mme Podio Sylvie, Morges, absente
M. Borboen Michel, Lonay, Président-rapporteur

s'est réunie le mercredi 19 mai 2021 à 18h30, dans les locaux de la salle communale à Tolochenaz, pour examiner le préavis N° 04/2021.

Monsieur Tony Reverchon, Directeur de l'ERM, Monsieur Salvatore Guarna, membre du Comité de direction et Mme Dominique Mathey, Responsable du réseau des collecteurs et des STREL à l'ERM, étaient présents pour nous accueillir et nous présenter le préavis.

Nous les remercions pour leurs explications très complètes et le temps qu'ils nous ont accordés.

Constat

Le collecteur intercommunal Est, N° 69 se situe entre l'avenue de Lonay et la rue de Lausanne en passant sous l'autoroute et les voies CFF. Il est considéré en état moyen car les tronçons en béton montrent des défauts qui sont essentiellement des fissures et des infiltrations. Sa longueur totale est de 429 mètres et il a été réalisé en partie dans les années 1960.

Des ripti6 des tra" au7

Le collecteur sera réfectionné par des travaux de robotique ponctuels et par un gainage sur une longueur totale de 56 mètres.

Coût des travaux et financement

Coût total des travaux	CHF 54'000.-
Participation de l'ERM	CHF 8'100.-
Solde à la charge des Communes de Morges et Lonay	CHF 45'900.-
Aucune subvention de l'Etat.	

Présents de la Commission

Après discussion, c'est à l'unanimité que la Commission approuve la demande de crédit du Comité de direction.

Conclusions

Fondés sur ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ERM

- vu le préavis N° 04/2021 du Comité de direction,
- entendu le rapport de la Commission chargée de son étude,

DECIDE

1. d'accorder au Comité de direction un crédit de CHF 54'000.-- TTC, pour la réhabilitation du « Collecteur Est N° 69 » sur la Commune de Morges,
2. d'accepter le plan financier tel que mentionné dans le présent préavis,
3. d'autoriser le Comité de direction, en cas de besoin, à contracter un emprunt auprès d'un établissement bancaire de son choix.

Au nom de la Commission
Le président rapporteur

Michel Borboen

Lonay, le 27 mai 2021

Rapport de la Commission au Conseil intercommunal

Pr!a" is N# \$%'\$' (

Demande de r!dit de C) * +% '\$\$,-- TTC. pour la r! /a0ilitation du 1 Collecteur Est. N° 23 4 sur la Commune de Mor5es,

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission composée de : MM. Bruchez Pierre-André, Denges
Leimgruber Jacky, Ecublens
Muller Christian, Echandens
Oscar Gros, Echichens,
Mme Podio Sylvie, Morges, absente
M. Borboen Michel, Lonay, Président-rapporteur

s'est réunie le mercredi 19 mai 2021 à 18h30, dans les locaux de la salle communale à Tolochenaz, pour examiner le préavis N° 04/2021.

Monsieur Tony Reverchon, Directeur de l'ERM, Monsieur Salvatore Guarna, membre du Comité de direction et Mme Dominique Mathey, Responsable du réseau des collecteurs et des STREL à l'ERM, étaient présents pour nous accueillir et nous présenter le préavis.

Nous les remercions pour leurs explications très complètes et le temps qu'ils nous ont accordés.

Constat

Le collecteur intercommunal Est, N° 69 se situe entre l'avenue de Lonay et la rue de Lausanne en passant sous l'autoroute et les voies CFF. Il est considéré en état moyen car les tronçons en béton montrent des défauts qui sont essentiellement des fissures et des infiltrations. Sa longueur totale est de 429 mètres et il a été réalisé en partie dans les années 1960.

Des ripti6 des tra" au7

Le collecteur sera réfectionné par des travaux de robotique ponctuels et par un gainage sur une longueur totale de 56 mètres.

Coût des travaux et financement

Coût total des travaux	CHF 54'000.-
Participation de l'ERM	CHF 8'100.-
Solde à la charge des Communes de Morges et Lonay	CHF 45'900.-
Aucune subvention de l'Etat.	

Présents de la Commission

Après discussion, c'est à l'unanimité que la Commission approuve la demande de crédit du Comité de direction.

Conclusions

Fondés sur ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ERM

- vu le préavis N° 04/2021 du Comité de direction,
- entendu le rapport de la Commission chargée de son étude,

DECIDE

1. d'accorder au Comité de direction un crédit de CHF 54'000.-- TTC, pour la réhabilitation du « Collecteur Est N° 69 » sur la Commune de Morges,
2. d'accepter le plan financier tel que mentionné dans le présent préavis,
3. d'autoriser le Comité de direction, en cas de besoin, à contracter un emprunt auprès d'un établissement bancaire de son choix.

Au nom de la Commission
Le président rapporteur

Michel Borboen

Lonay, le 27 mai 2021

Rapport de la Commission au Conseil intercommunal

Pr!a" is N# \$%'\$' (

Demande de r!dit de C) * +% '\$\$,-- TTC. pour la r! /a0ilitation du 1 Collecteur Est. N° 23 4 sur la Commune de Mor5es,

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission composée de : MM. Bruchez Pierre-André, Denges
Leimgruber Jacky, Ecublens
Muller Christian, Echandens
Oscar Gros, Echichens,
Mme Podio Sylvie, Morges, absente
M. Borboen Michel, Lonay, Président-rapporteur

s'est réunie le mercredi 19 mai 2021 à 18h30, dans les locaux de la salle communale à Tolochenaz, pour examiner le préavis N° 04/2021.

Monsieur Tony Reverchon, Directeur de l'ERM, Monsieur Salvatore Guarna, membre du Comité de direction et Mme Dominique Mathey, Responsable du réseau des collecteurs et des STREL à l'ERM, étaient présents pour nous accueillir et nous présenter le préavis.

Nous les remercions pour leurs explications très complètes et le temps qu'ils nous ont accordés.

Constat

Le collecteur intercommunal Est, N° 69 se situe entre l'avenue de Lonay et la rue de Lausanne en passant sous l'autoroute et les voies CFF. Il est considéré en état moyen car les tronçons en béton montrent des défauts qui sont essentiellement des fissures et des infiltrations. Sa longueur totale est de 429 mètres et il a été réalisé en partie dans les années 1960.

Des ripti6 des tra" au7

Le collecteur sera réfectionné par des travaux de robotique ponctuels et par un gainage sur une longueur totale de 56 mètres.

Coût des travaux et financement

Coût total des travaux	CHF 54'000.-
Participation de l'ERM	CHF 8'100.-
Solde à la charge des Communes de Morges et Lonay	CHF 45'900.-
Aucune subvention de l'Etat.	

Présents de la Commission

Après discussion, c'est à l'unanimité que la Commission approuve la demande de crédit du Comité de direction.

Conclusions

Fondés sur ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ERM

- vu le préavis N° 04/2021 du Comité de direction,
- entendu le rapport de la Commission chargée de son étude,

DECIDE

1. d'accorder au Comité de direction un crédit de CHF 54'000.-- TTC, pour la réhabilitation du « Collecteur Est N° 69 » sur la Commune de Morges,
2. d'accepter le plan financier tel que mentionné dans le présent préavis,
3. d'autoriser le Comité de direction, en cas de besoin, à contracter un emprunt auprès d'un établissement bancaire de son choix.

Au nom de la Commission
Le président rapporteur

Michel Borboen

Lonay, le 27 mai 2021

Rapport de la Commission au Conseil intercommunal

Pr!a" is N# \$%'\$' (

Demande de r!dit de C) * +% '\$\$,-- TTC. pour la r! /a0ilitation du 1 Collecteur Est. N° 23 4 sur la Commune de Mor5es,

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission composée de : MM. Bruchez Pierre-André, Denges
Leimgruber Jacky, Ecublens
Muller Christian, Echandens
Oscar Gros, Echichens,
Mme Podio Sylvie, Morges, absente
M. Borboen Michel, Lonay, Président-rapporteur

s'est réunie le mercredi 19 mai 2021 à 18h30, dans les locaux de la salle communale à Tolochenaz, pour examiner le préavis N° 04/2021.

Monsieur Tony Reverchon, Directeur de l'ERM, Monsieur Salvatore Guarna, membre du Comité de direction et Mme Dominique Mathey, Responsable du réseau des collecteurs et des STREL à l'ERM, étaient présents pour nous accueillir et nous présenter le préavis.

Nous les remercions pour leurs explications très complètes et le temps qu'ils nous ont accordés.

Constat

Le collecteur intercommunal Est, N° 69 se situe entre l'avenue de Lonay et la rue de Lausanne en passant sous l'autoroute et les voies CFF. Il est considéré en état moyen car les tronçons en béton montrent des défauts qui sont essentiellement des fissures et des infiltrations. Sa longueur totale est de 429 mètres et il a été réalisé en partie dans les années 1960.

Des ripti6 des tra" au7

Le collecteur sera réfectionné par des travaux de robotique ponctuels et par un gainage sur une longueur totale de 56 mètres.

Coût des travaux et financement

Coût total des travaux	CHF 54'000.-
Participation de l'ERM	CHF 8'100.-
Solde à la charge des Communes de Morges et Lonay	CHF 45'900.-
Aucune subvention de l'Etat.	

Présents de la Commission

Après discussion, c'est à l'unanimité que la Commission approuve la demande de crédit du Comité de direction.

Conclusions

Fondés sur ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ERM

- vu le préavis N° 04/2021 du Comité de direction,
- entendu le rapport de la Commission chargée de son étude,

DECIDE

1. d'accorder au Comité de direction un crédit de CHF 54'000.-- TTC, pour la réhabilitation du « Collecteur Est N° 69 » sur la Commune de Morges,
2. d'accepter le plan financier tel que mentionné dans le présent préavis,
3. d'autoriser le Comité de direction, en cas de besoin, à contracter un emprunt auprès d'un établissement bancaire de son choix.

Au nom de la Commission
Le président rapporteur

Michel Borboen

Lonay, le 27 mai 2021

Rapport de la Commission au Conseil intercommunal

Pr!a" is N# \$%'\$' (

Demande de r!dit de C) * +% '\$\$,-- TTC. pour la r! /a0ilitation du 1 Collecteur Est. N° 23 4 sur la Commune de Mor5es,

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission composée de : MM. Bruchez Pierre-André, Denges
Leimgruber Jacky, Ecublens
Muller Christian, Echandens
Oscar Gros, Echichens,
Mme Podio Sylvie, Morges, absente
M. Borboen Michel, Lonay, Président-rapporteur

s'est réunie le mercredi 19 mai 2021 à 18h30, dans les locaux de la salle communale à Tolochenaz, pour examiner le préavis N° 04/2021.

Monsieur Tony Reverchon, Directeur de l'ERM, Monsieur Salvatore Guarna, membre du Comité de direction et Mme Dominique Mathey, Responsable du réseau des collecteurs et des STREL à l'ERM, étaient présents pour nous accueillir et nous présenter le préavis.

Nous les remercions pour leurs explications très complètes et le temps qu'ils nous ont accordés.

Constat

Le collecteur intercommunal Est, N° 69 se situe entre l'avenue de Lonay et la rue de Lausanne en passant sous l'autoroute et les voies CFF. Il est considéré en état moyen car les tronçons en béton montrent des défauts qui sont essentiellement des fissures et des infiltrations. Sa longueur totale est de 429 mètres et il a été réalisé en partie dans les années 1960.

Des ripti6 des tra" au7

Le collecteur sera réfectionné par des travaux de robotique ponctuels et par un gainage sur une longueur totale de 56 mètres.

Coût des travaux et financement

Coût total des travaux	CHF 54'000.-
Participation de l'ERM	CHF 8'100.-
Solde à la charge des Communes de Morges et Lonay	CHF 45'900.-
Aucune subvention de l'Etat.	

Présents de la Commission

Après discussion, c'est à l'unanimité que la Commission approuve la demande de crédit du Comité de direction.

Conclusions

Fondés sur ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ERM

- vu le préavis N° 04/2021 du Comité de direction,
- entendu le rapport de la Commission chargée de son étude,

DECIDE

1. d'accorder au Comité de direction un crédit de CHF 54'000.-- TTC, pour la réhabilitation du « Collecteur Est N° 69 » sur la Commune de Morges,
2. d'accepter le plan financier tel que mentionné dans le présent préavis,
3. d'autoriser le Comité de direction, en cas de besoin, à contracter un emprunt auprès d'un établissement bancaire de son choix.

Au nom de la Commission
Le président rapporteur

Michel Borboen

Lonay, le 27 mai 2021

Rapport de la Commission au Conseil intercommunal

Pr!a" is N# \$%'\$' (

Demande de r!dit de C) * +% '\$\$,-- TTC. pour la r! /a0ilitation du 1 Collecteur Est. N° 23 4 sur la Commune de Mor5es,

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission composée de : MM. Bruchez Pierre-André, Denges
Leimgruber Jacky, Ecublens
Muller Christian, Echandens
Oscar Gros, Echichens,
Mme Podio Sylvie, Morges, absente
M. Borboen Michel, Lonay, Président-rapporteur

s'est réunie le mercredi 19 mai 2021 à 18h30, dans les locaux de la salle communale à Tolochenaz, pour examiner le préavis N° 04/2021.

Monsieur Tony Reverchon, Directeur de l'ERM, Monsieur Salvatore Guarna, membre du Comité de direction et Mme Dominique Mathey, Responsable du réseau des collecteurs et des STREL à l'ERM, étaient présents pour nous accueillir et nous présenter le préavis.

Nous les remercions pour leurs explications très complètes et le temps qu'ils nous ont accordés.

Constat

Le collecteur intercommunal Est, N° 69 se situe entre l'avenue de Lonay et la rue de Lausanne en passant sous l'autoroute et les voies CFF. Il est considéré en état moyen car les tronçons en béton montrent des défauts qui sont essentiellement des fissures et des infiltrations. Sa longueur totale est de 429 mètres et il a été réalisé en partie dans les années 1960.

Des ripti6 des tra" au7

Le collecteur sera réfectionné par des travaux de robotique ponctuels et par un gainage sur une longueur totale de 56 mètres.

Coût des travaux et financement

Coût total des travaux	CHF 54'000.-
Participation de l'ERM	CHF 8'100.-
Solde à la charge des Communes de Morges et Lonay	CHF 45'900.-
Aucune subvention de l'Etat.	

Présents de la Commission

Après discussion, c'est à l'unanimité que la Commission approuve la demande de crédit du Comité de direction.

Conclusions

Fondés sur ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ERM

- vu le préavis N° 04/2021 du Comité de direction,
- entendu le rapport de la Commission chargée de son étude,

DECIDE

1. d'accorder au Comité de direction un crédit de CHF 54'000.-- TTC, pour la réhabilitation du « Collecteur Est N° 69 » sur la Commune de Morges,
2. d'accepter le plan financier tel que mentionné dans le présent préavis,
3. d'autoriser le Comité de direction, en cas de besoin, à contracter un emprunt auprès d'un établissement bancaire de son choix.

Au nom de la Commission
Le président rapporteur

Michel Borboen

Lonay, le 27 mai 2021

Rapport de la Commission au Conseil intercommunal

Pr!a" is N# \$%'\$' (

Demande de r!dit de C) * +% '\$\$,-- TTC. pour la r! /a0ilitation du 1 Collecteur Est. N° 23 4 sur la Commune de Mor5es,

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission composée de : MM. Bruchez Pierre-André, Denges
Leimgruber Jacky, Ecublens
Muller Christian, Echandens
Oscar Gros, Echichens,
Mme Podio Sylvie, Morges, absente
M. Borboen Michel, Lonay, Président-rapporteur

s'est réunie le mercredi 19 mai 2021 à 18h30, dans les locaux de la salle communale à Tolochenaz, pour examiner le préavis N° 04/2021.

Monsieur Tony Reverchon, Directeur de l'ERM, Monsieur Salvatore Guarna, membre du Comité de direction et Mme Dominique Mathey, Responsable du réseau des collecteurs et des STREL à l'ERM, étaient présents pour nous accueillir et nous présenter le préavis.

Nous les remercions pour leurs explications très complètes et le temps qu'ils nous ont accordés.

Constat

Le collecteur intercommunal Est, N° 69 se situe entre l'avenue de Lonay et la rue de Lausanne en passant sous l'autoroute et les voies CFF. Il est considéré en état moyen car les tronçons en béton montrent des défauts qui sont essentiellement des fissures et des infiltrations. Sa longueur totale est de 429 mètres et il a été réalisé en partie dans les années 1960.

Des ripti6 des tra" au7

Le collecteur sera réfectionné par des travaux de robotique ponctuels et par un gainage sur une longueur totale de 56 mètres.

Coût des travaux et financement

Coût total des travaux	CHF 54'000.-
Participation de l'ERM	CHF 8'100.-
Solde à la charge des Communes de Morges et Lonay	CHF 45'900.-
Aucune subvention de l'Etat.	

Présents de la Commission

Après discussion, c'est à l'unanimité que la Commission approuve la demande de crédit du Comité de direction.

Conclusions

Fondés sur ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ERM

- vu le préavis N° 04/2021 du Comité de direction,
- entendu le rapport de la Commission chargée de son étude,

DECIDE

1. d'accorder au Comité de direction un crédit de CHF 54'000.-- TTC, pour la réhabilitation du « Collecteur Est N° 69 » sur la Commune de Morges,
2. d'accepter le plan financier tel que mentionné dans le présent préavis,
3. d'autoriser le Comité de direction, en cas de besoin, à contracter un emprunt auprès d'un établissement bancaire de son choix.

Au nom de la Commission
Le président rapporteur

Michel Borboen

Lonay, le 27 mai 2021

Rapport de la Commission au Conseil intercommunal

Pr!a" is N# \$%'\$' (

Demande de r!dit de C) * +% '\$\$,-- TTC. pour la r! /a0ilitation du 1 Collecteur Est. N° 23 4 sur la Commune de Mor5es,

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission composée de : MM. Bruchez Pierre-André, Denges
Leimgruber Jacky, Ecublens
Muller Christian, Echandens
Oscar Gros, Echichens,
Mme Podio Sylvie, Morges, absente
M. Borboen Michel, Lonay, Président-rapporteur

s'est réunie le mercredi 19 mai 2021 à 18h30, dans les locaux de la salle communale à Tolochenaz, pour examiner le préavis N° 04/2021.

Monsieur Tony Reverchon, Directeur de l'ERM, Monsieur Salvatore Guarna, membre du Comité de direction et Mme Dominique Mathey, Responsable du réseau des collecteurs et des STREL à l'ERM, étaient présents pour nous accueillir et nous présenter le préavis.

Nous les remercions pour leurs explications très complètes et le temps qu'ils nous ont accordés.

Constat

Le collecteur intercommunal Est, N° 69 se situe entre l'avenue de Lonay et la rue de Lausanne en passant sous l'autoroute et les voies CFF. Il est considéré en état moyen car les tronçons en béton montrent des défauts qui sont essentiellement des fissures et des infiltrations. Sa longueur totale est de 429 mètres et il a été réalisé en partie dans les années 1960.

Des ripti6 des tra" au7

Le collecteur sera réfectionné par des travaux de robotique ponctuels et par un gainage sur une longueur totale de 56 mètres.

Coût des travaux et financement

Coût total des travaux	CHF 54'000.-
Participation de l'ERM	CHF 8'100.-
Solde à la charge des Communes de Morges et Lonay	CHF 45'900.-
Aucune subvention de l'Etat.	

Présents de la Commission

Après discussion, c'est à l'unanimité que la Commission approuve la demande de crédit du Comité de direction.

Conclusions

Fondés sur ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ERM

- vu le préavis N° 04/2021 du Comité de direction,
- entendu le rapport de la Commission chargée de son étude,

DECIDE

1. d'accorder au Comité de direction un crédit de CHF 54'000.-- TTC, pour la réhabilitation du « Collecteur Est N° 69 » sur la Commune de Morges,
2. d'accepter le plan financier tel que mentionné dans le présent préavis,
3. d'autoriser le Comité de direction, en cas de besoin, à contracter un emprunt auprès d'un établissement bancaire de son choix.

Au nom de la Commission
Le président rapporteur

Michel Borboen

Lonay, le 27 mai 2021

Rapport de la Commission au Conseil intercommunal

Pr!a" is N# \$%'\$' (

Demande de r!dit de C) * +% '\$\$,-- TTC. pour la r! /a0ilitation du 1 Collecteur Est. N° 23 4 sur la Commune de Morges,

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission composée de : MM. Bruchez Pierre-André, Denges
Leimgruber Jacky, Ecublens
Muller Christian, Echandens
Oscar Gros, Echichens,
Mme Podio Sylvie, Morges, absente
M. Borboen Michel, Lonay, Président-rapporteur

s'est réunie le mercredi 19 mai 2021 à 18h30, dans les locaux de la salle communale à Tolochenaz, pour examiner le préavis N° 04/2021.

Monsieur Tony Reverchon, Directeur de l'ERM, Monsieur Salvatore Guarna, membre du Comité de direction et Mme Dominique Mathey, Responsable du réseau des collecteurs et des STREL à l'ERM, étaient présents pour nous accueillir et nous présenter le préavis.

Nous les remercions pour leurs explications très complètes et le temps qu'ils nous ont accordés.

Constat

Le collecteur intercommunal Est, N° 69 se situe entre l'avenue de Lonay et la rue de Lausanne en passant sous l'autoroute et les voies CFF. Il est considéré en état moyen car les tronçons en béton montrent des défauts qui sont essentiellement des fissures et des infiltrations. Sa longueur totale est de 429 mètres et il a été réalisé en partie dans les années 1960.

Descriptif des travaux

Le collecteur sera réfectionné par des travaux de robotique ponctuels et par un gainage sur une longueur totale de 56 mètres.

Coût des travaux et financement

Coût total des travaux	CHF 54'000.-
Participation de l'ERM	CHF 8'100.-
Solde à la charge des Communes de Morges et Lonay	CHF 45'900.-
Aucune subvention de l'Etat.	

Présents de la Commission

Après discussion, c'est à l'unanimité que la Commission approuve la demande de crédit du Comité de direction.

Conclusions

Fondés sur ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ERM

- vu le préavis N° 04/2021 du Comité de direction,
- entendu le rapport de la Commission chargée de son étude,

DECIDE

1. d'accorder au Comité de direction un crédit de CHF 54'000.-- TTC, pour la réhabilitation du « Collecteur Est N° 69 » sur la Commune de Morges,
2. d'accepter le plan financier tel que mentionné dans le présent préavis,
3. d'autoriser le Comité de direction, en cas de besoin, à contracter un emprunt auprès d'un établissement bancaire de son choix.

Au nom de la Commission
Le président rapporteur

Michel Borboen

Lonay, le 27 mai 2021

Rapport de la Commission au Conseil intercommunal

Pr!a" is N# \$%'\$' (

Demande de r!dit de C) * +% '\$\$,-- TTC. pour la r! /a0ilitation du 1 Collecteur Est. N° 23 4 sur la Commune de Mor5es,

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission composée de : MM. Bruchez Pierre-André, Denges
Leimgruber Jacky, Ecublens
Muller Christian, Echandens
Oscar Gros, Echichens,
Mme Podio Sylvie, Morges, absente
M. Borboen Michel, Lonay, Président-rapporteur

s'est réunie le mercredi 19 mai 2021 à 18h30, dans les locaux de la salle communale à Tolochenaz, pour examiner le préavis N° 04/2021.

Monsieur Tony Reverchon, Directeur de l'ERM, Monsieur Salvatore Guarna, membre du Comité de direction et Mme Dominique Mathey, Responsable du réseau des collecteurs et des STREL à l'ERM, étaient présents pour nous accueillir et nous présenter le préavis.

Nous les remercions pour leurs explications très complètes et le temps qu'ils nous ont accordés.

Constat

Le collecteur intercommunal Est, N° 69 se situe entre l'avenue de Lonay et la rue de Lausanne en passant sous l'autoroute et les voies CFF. Il est considéré en état moyen car les tronçons en béton montrent des défauts qui sont essentiellement des fissures et des infiltrations. Sa longueur totale est de 429 mètres et il a été réalisé en partie dans les années 1960.

Des ripti6 des tra" au7

Le collecteur sera réfectionné par des travaux de robotique ponctuels et par un gainage sur une longueur totale de 56 mètres.

Coût des travaux et financement

Coût total des travaux	CHF 54'000.-
Participation de l'ERM	CHF 8'100.-
Solde à la charge des Communes de Morges et Lonay	CHF 45'900.-
Aucune subvention de l'Etat.	

Présents de la Commission

Après discussion, c'est à l'unanimité que la Commission approuve la demande de crédit du Comité de direction.

Conclusions

Fondés sur ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ERM

- vu le préavis N° 04/2021 du Comité de direction,
- entendu le rapport de la Commission chargée de son étude,

DECIDE

1. d'accorder au Comité de direction un crédit de CHF 54'000.-- TTC, pour la réhabilitation du « Collecteur Est N° 69 » sur la Commune de Morges,
2. d'accepter le plan financier tel que mentionné dans le présent préavis,
3. d'autoriser le Comité de direction, en cas de besoin, à contracter un emprunt auprès d'un établissement bancaire de son choix.

Au nom de la Commission
Le président rapporteur

Michel Borboen

Lonay, le 27 mai 2021

Rapport de la Commission au Conseil intercommunal

Pr!a" is N# \$%'\$' (

Demande de r!dit de C) * +% '\$\$,-- TTC. pour la r! /a0ilitation du 1 Collecteur Est. N° 23 4 sur la Commune de Mor5es,

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission composée de : MM. Bruchez Pierre-André, Denges
Leimgruber Jacky, Ecublens
Muller Christian, Echandens
Oscar Gros, Echichens,
Mme Podio Sylvie, Morges, absente
M. Borboen Michel, Lonay, Président-rapporteur

s'est réunie le mercredi 19 mai 2021 à 18h30, dans les locaux de la salle communale à Tolochenaz, pour examiner le préavis N° 04/2021.

Monsieur Tony Reverchon, Directeur de l'ERM, Monsieur Salvatore Guarna, membre du Comité de direction et Mme Dominique Mathey, Responsable du réseau des collecteurs et des STREL à l'ERM, étaient présents pour nous accueillir et nous présenter le préavis.

Nous les remercions pour leurs explications très complètes et le temps qu'ils nous ont accordés.

Constat

Le collecteur intercommunal Est, N° 69 se situe entre l'avenue de Lonay et la rue de Lausanne en passant sous l'autoroute et les voies CFF. Il est considéré en état moyen car les tronçons en béton montrent des défauts qui sont essentiellement des fissures et des infiltrations. Sa longueur totale est de 429 mètres et il a été réalisé en partie dans les années 1960.

Des ripti6 des tra" au7

Le collecteur sera réfectionné par des travaux de robotique ponctuels et par un gainage sur une longueur totale de 56 mètres.

Coût des travaux et financement

Coût total des travaux	CHF 54'000.-
Participation de l'ERM	CHF 8'100.-
Solde à la charge des Communes de Morges et Lonay	CHF 45'900.-
Aucune subvention de l'Etat.	

Présents de la Commission

Après discussion, c'est à l'unanimité que la Commission approuve la demande de crédit du Comité de direction.

Conclusions

Fondés sur ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ERM

- vu le préavis N° 04/2021 du Comité de direction,
- entendu le rapport de la Commission chargée de son étude,

DECIDE

1. d'accorder au Comité de direction un crédit de CHF 54'000.-- TTC, pour la réhabilitation du « Collecteur Est N° 69 » sur la Commune de Morges,
2. d'accepter le plan financier tel que mentionné dans le présent préavis,
3. d'autoriser le Comité de direction, en cas de besoin, à contracter un emprunt auprès d'un établissement bancaire de son choix.

Au nom de la Commission
Le président rapporteur

Michel Borboen

Lonay, le 27 mai 2021

Rapport de la Commission au Conseil intercommunal

Pr!a" is N# \$%'\$' (

Demande de r!dit de C) * +% '\$\$,-- TTC. pour la r! /a0ilitation du 1 Collecteur Est. N° 23 4 sur la Commune de Mor5es,

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission composée de : MM. Bruchez Pierre-André, Denges
Leimgruber Jacky, Ecublens
Muller Christian, Echandens
Oscar Gros, Echichens,
Mme Podio Sylvie, Morges, absente
M. Borboen Michel, Lonay, Président-rapporteur

s'est réunie le mercredi 19 mai 2021 à 18h30, dans les locaux de la salle communale à Tolochenaz, pour examiner le préavis N° 04/2021.

Monsieur Tony Reverchon, Directeur de l'ERM, Monsieur Salvatore Guarna, membre du Comité de direction et Mme Dominique Mathey, Responsable du réseau des collecteurs et des STREL à l'ERM, étaient présents pour nous accueillir et nous présenter le préavis.

Nous les remercions pour leurs explications très complètes et le temps qu'ils nous ont accordés.

Constat

Le collecteur intercommunal Est, N° 69 se situe entre l'avenue de Lonay et la rue de Lausanne en passant sous l'autoroute et les voies CFF. Il est considéré en état moyen car les tronçons en béton montrent des défauts qui sont essentiellement des fissures et des infiltrations. Sa longueur totale est de 429 mètres et il a été réalisé en partie dans les années 1960.

Des ripti6 des tra" au7

Le collecteur sera réfectionné par des travaux de robotique ponctuels et par un gainage sur une longueur totale de 56 mètres.

Coût des travaux et financement

Coût total des travaux	CHF 54'000.-
Participation de l'ERM	CHF 8'100.-
Solde à la charge des Communes de Morges et Lonay	CHF 45'900.-
Aucune subvention de l'Etat.	

Présents de la Commission

Après discussion, c'est à l'unanimité que la Commission approuve la demande de crédit du Comité de direction.

Conclusions

Fondés sur ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ERM

- vu le préavis N° 04/2021 du Comité de direction,
- entendu le rapport de la Commission chargée de son étude,

DECIDE

1. d'accorder au Comité de direction un crédit de CHF 54'000.-- TTC, pour la réhabilitation du « Collecteur Est N° 69 » sur la Commune de Morges,
2. d'accepter le plan financier tel que mentionné dans le présent préavis,
3. d'autoriser le Comité de direction, en cas de besoin, à contracter un emprunt auprès d'un établissement bancaire de son choix.

Au nom de la Commission
Le président rapporteur

Michel Borboen

Lonay, le 27 mai 2021

Rapport de la Commission au Conseil intercommunal

Pr!a" is N# \$%'\$' (

Demande de r!dit de C) * +% '\$\$,-- TTC. pour la r! /a0ilitation du 1 Collecteur Est. N° 23 4 sur la Commune de Mor5es,

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission composée de : MM. Bruchez Pierre-André, Denges
Leimgruber Jacky, Ecublens
Muller Christian, Echandens
Oscar Gros, Echichens,
Mme Podio Sylvie, Morges, absente
M. Borboen Michel, Lonay, Président-rapporteur

s'est réunie le mercredi 19 mai 2021 à 18h30, dans les locaux de la salle communale à Tolochenaz, pour examiner le préavis N° 04/2021.

Monsieur Tony Reverchon, Directeur de l'ERM, Monsieur Salvatore Guarna, membre du Comité de direction et Mme Dominique Mathey, Responsable du réseau des collecteurs et des STREL à l'ERM, étaient présents pour nous accueillir et nous présenter le préavis.

Nous les remercions pour leurs explications très complètes et le temps qu'ils nous ont accordés.

Constat

Le collecteur intercommunal Est, N° 69 se situe entre l'avenue de Lonay et la rue de Lausanne en passant sous l'autoroute et les voies CFF. Il est considéré en état moyen car les tronçons en béton montrent des défauts qui sont essentiellement des fissures et des infiltrations. Sa longueur totale est de 429 mètres et il a été réalisé en partie dans les années 1960.

Des ripti6 des tra" au7

Le collecteur sera réfectionné par des travaux de robotique ponctuels et par un gainage sur une longueur totale de 56 mètres.

Coût des travaux et financement

Coût total des travaux	CHF 54'000.-
Participation de l'ERM	CHF 8'100.-
Solde à la charge des Communes de Morges et Lonay	CHF 45'900.-
Aucune subvention de l'Etat.	

Présents de la Commission

Après discussion, c'est à l'unanimité que la Commission approuve la demande de crédit du Comité de direction.

Conclusions

Fondés sur ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ERM

- vu le préavis N° 04/2021 du Comité de direction,
- entendu le rapport de la Commission chargée de son étude,

DECIDE

1. d'accorder au Comité de direction un crédit de CHF 54'000.-- TTC, pour la réhabilitation du « Collecteur Est N° 69 » sur la Commune de Morges,
2. d'accepter le plan financier tel que mentionné dans le présent préavis,
3. d'autoriser le Comité de direction, en cas de besoin, à contracter un emprunt auprès d'un établissement bancaire de son choix.

Au nom de la Commission
Le président rapporteur

Michel Borboen

Lonay, le 27 mai 2021

Rapport de la Commission au Conseil intercommunal

Pr!a" is N# \$%'\$' (

Demande de r!dit de C) * +% '\$\$,-- TTC. pour la r! /a0ilitation du 1 Collecteur Est. N° 23 4 sur la Commune de Mor5es,

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission composée de : MM. Bruchez Pierre-André, Denges
Leimgruber Jacky, Ecublens
Muller Christian, Echandens
Oscar Gros, Echichens,
Mme Podio Sylvie, Morges, absente
M. Borboen Michel, Lonay, Président-rapporteur

s'est réunie le mercredi 19 mai 2021 à 18h30, dans les locaux de la salle communale à Tolochenaz, pour examiner le préavis N° 04/2021.

Monsieur Tony Reverchon, Directeur de l'ERM, Monsieur Salvatore Guarna, membre du Comité de direction et Mme Dominique Mathey, Responsable du réseau des collecteurs et des STREL à l'ERM, étaient présents pour nous accueillir et nous présenter le préavis.

Nous les remercions pour leurs explications très complètes et le temps qu'ils nous ont accordés.

Constat

Le collecteur intercommunal Est, N° 69 se situe entre l'avenue de Lonay et la rue de Lausanne en passant sous l'autoroute et les voies CFF. Il est considéré en état moyen car les tronçons en béton montrent des défauts qui sont essentiellement des fissures et des infiltrations. Sa longueur totale est de 429 mètres et il a été réalisé en partie dans les années 1960.

Des ripti6 des tra" au7

Le collecteur sera réfectionné par des travaux de robotique ponctuels et par un gainage sur une longueur totale de 56 mètres.

Coût des travaux et financement

Coût total des travaux	CHF 54'000.-
Participation de l'ERM	CHF 8'100.-
Solde à la charge des Communes de Morges et Lonay	CHF 45'900.-
Aucune subvention de l'Etat.	

Présents de la Commission

Après discussion, c'est à l'unanimité que la Commission approuve la demande de crédit du Comité de direction.

Conclusions

Fondés sur ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ERM

- vu le préavis N° 04/2021 du Comité de direction,
- entendu le rapport de la Commission chargée de son étude,

DECIDE

1. d'accorder au Comité de direction un crédit de CHF 54'000.-- TTC, pour la réhabilitation du « Collecteur Est N° 69 » sur la Commune de Morges,
2. d'accepter le plan financier tel que mentionné dans le présent préavis,
3. d'autoriser le Comité de direction, en cas de besoin, à contracter un emprunt auprès d'un établissement bancaire de son choix.

Au nom de la Commission
Le président rapporteur

Michel Borboen

Lonay, le 27 mai 2021

Rapport de la Commission au Conseil intercommunal

Pr!a" is N# \$%'\$' (

Demande de r!dit de C) * +% '\$\$,-- TTC. pour la r! /a0ilitation du 1 Collecteur Est. N° 23 4 sur la Commune de Mor5es,

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission composée de :
MM. Bruchez Pierre-André, Denges
Leimgruber Jacky, Ecublens
Muller Christian, Echandens
Oscar Gros, Echichens,
Mme Podio Sylvie, Morges, absente
M. Borboen Michel, Lonay, Président-rapporteur

s'est réunie le mercredi 19 mai 2021 à 18h30, dans les locaux de la salle communale à Tolochenaz, pour examiner le préavis N° 04/2021.

Monsieur Tony Reverchon, Directeur de l'ERM, Monsieur Salvatore Guarna, membre du Comité de direction et Mme Dominique Mathey, Responsable du réseau des collecteurs et des STREL à l'ERM, étaient présents pour nous accueillir et nous présenter le préavis.

Nous les remercions pour leurs explications très complètes et le temps qu'ils nous ont accordés.

Constat

Le collecteur intercommunal Est, N° 69 se situe entre l'avenue de Lonay et la rue de Lausanne en passant sous l'autoroute et les voies CFF. Il est considéré en état moyen car les tronçons en béton montrent des défauts qui sont essentiellement des fissures et des infiltrations. Sa longueur totale est de 429 mètres et il a été réalisé en partie dans les années 1960.

Des ripti6 des tra" au7

Le collecteur sera réfectionné par des travaux de robotique ponctuels et par un gainage sur une longueur totale de 56 mètres.

Coût des travaux et financement

Coût total des travaux	CHF 54'000.-
Participation de l'ERM	CHF 8'100.-
Solde à la charge des Communes de Morges et Lonay	CHF 45'900.-
Aucune subvention de l'Etat.	

Présents de la Commission

Après discussion, c'est à l'unanimité que la Commission approuve la demande de crédit du Comité de direction.

Conclusions

Fondés sur ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ERM

- vu le préavis N° 04/2021 du Comité de direction,
- entendu le rapport de la Commission chargée de son étude,

DECIDE

1. d'accorder au Comité de direction un crédit de CHF 54'000.-- TTC, pour la réhabilitation du « Collecteur Est N° 69 » sur la Commune de Morges,
2. d'accepter le plan financier tel que mentionné dans le présent préavis,
3. d'autoriser le Comité de direction, en cas de besoin, à contracter un emprunt auprès d'un établissement bancaire de son choix.

Au nom de la Commission
Le président rapporteur

Michel Borboen

Lonay, le 27 mai 2021

Rapport de la Commission au Conseil intercommunal

Pr!a" is N# \$%'\$' (

Demande de r!dit de C) * +% '\$\$,-- TTC. pour la r! /a0ilitation du 1 Collecteur Est. N° 23 4 sur la Commune de Morges,

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission composée de : MM. Bruchez Pierre-André, Denges
Leimgruber Jacky, Ecublens
Muller Christian, Echandens
Oscar Gros, Echichens,
Mme Podio Sylvie, Morges, absente
M. Borboen Michel, Lonay, Président-rapporteur

s'est réunie le mercredi 19 mai 2021 à 18h30, dans les locaux de la salle communale à Tolochenaz, pour examiner le préavis N° 04/2021.

Monsieur Tony Reverchon, Directeur de l'ERM, Monsieur Salvatore Guarna, membre du Comité de direction et Mme Dominique Mathey, Responsable du réseau des collecteurs et des STREL à l'ERM, étaient présents pour nous accueillir et nous présenter le préavis.

Nous les remercions pour leurs explications très complètes et le temps qu'ils nous ont accordés.

Constat

Le collecteur intercommunal Est, N° 69 se situe entre l'avenue de Lonay et la rue de Lausanne en passant sous l'autoroute et les voies CFF. Il est considéré en état moyen car les tronçons en béton montrent des défauts qui sont essentiellement des fissures et des infiltrations. Sa longueur totale est de 429 mètres et il a été réalisé en partie dans les années 1960.

Des r!pti6 des tra" au7

Le collecteur sera réfectionné par des travaux de robotique ponctuels et par un gainage sur une longueur totale de 56 mètres.

Coût des travaux et financement

Coût total des travaux	CHF 54'000.-
Participation de l'ERM	CHF 8'100.-
Solde à la charge des Communes de Morges et Lonay	CHF 45'900.-
Aucune subvention de l'Etat.	

Présents de la Commission

Après discussion, c'est à l'unanimité que la Commission approuve la demande de crédit du Comité de direction.

Conclusions

Fondés sur ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ERM

- vu le préavis N° 04/2021 du Comité de direction,
- entendu le rapport de la Commission chargée de son étude,

DECIDE

1. d'accorder au Comité de direction un crédit de CHF 54'000.-- TTC, pour la réhabilitation du « Collecteur Est N° 69 » sur la Commune de Morges,
2. d'accepter le plan financier tel que mentionné dans le présent préavis,
3. d'autoriser le Comité de direction, en cas de besoin, à contracter un emprunt auprès d'un établissement bancaire de son choix.

Au nom de la Commission
Le président rapporteur

Michel Borboen

Lonay, le 27 mai 2021

Rapport de la Commission au Conseil intercommunal

Pr!a" is N# \$%'\$' (

Demande de r!dit de C) * +% '\$\$,-- TTC. pour la r! /a0ilitation du 1 Collecteur Est. N° 23 4 sur la Commune de Morges,

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission composée de : MM. Bruchez Pierre-André, Denges
Leimgruber Jacky, Ecublens
Muller Christian, Echandens
Oscar Gros, Echichens,
Mme Podio Sylvie, Morges, absente
M. Borboen Michel, Lonay, Président-rapporteur

s'est réunie le mercredi 19 mai 2021 à 18h30, dans les locaux de la salle communale à Tolochenaz, pour examiner le préavis N° 04/2021.

Monsieur Tony Reverchon, Directeur de l'ERM, Monsieur Salvatore Guarna, membre du Comité de direction et Mme Dominique Mathey, Responsable du réseau des collecteurs et des STREL à l'ERM, étaient présents pour nous accueillir et nous présenter le préavis.

Nous les remercions pour leurs explications très complètes et le temps qu'ils nous ont accordés.

Constat

Le collecteur intercommunal Est, N° 69 se situe entre l'avenue de Lonay et la rue de Lausanne en passant sous l'autoroute et les voies CFF. Il est considéré en état moyen car les tronçons en béton montrent des défauts qui sont essentiellement des fissures et des infiltrations. Sa longueur totale est de 429 mètres et il a été réalisé en partie dans les années 1960.

Des r!pti6 des tra" au7

Le collecteur sera réfectionné par des travaux de robotique ponctuels et par un gainage sur une longueur totale de 56 mètres.

Coût des travaux et financement

Coût total des travaux	CHF 54'000.-
Participation de l'ERM	CHF 8'100.-
Solde à la charge des Communes de Morges et Lonay	CHF 45'900.-
Aucune subvention de l'Etat.	

Présents de la Commission

Après discussion, c'est à l'unanimité que la Commission approuve la demande de crédit du Comité de direction.

Conclusions

Fondés sur ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ERM

- vu le préavis N° 04/2021 du Comité de direction,
- entendu le rapport de la Commission chargée de son étude,

DECIDE

1. d'accorder au Comité de direction un crédit de CHF 54'000.-- TTC, pour la réhabilitation du « Collecteur Est N° 69 » sur la Commune de Morges,
2. d'accepter le plan financier tel que mentionné dans le présent préavis,
3. d'autoriser le Comité de direction, en cas de besoin, à contracter un emprunt auprès d'un établissement bancaire de son choix.

Au nom de la Commission
Le président rapporteur

Michel Borboen

Lonay, le 27 mai 2021

Rapport de la Commission au Conseil intercommunal

Pr!a" is N# \$%'\$' (

Demande de r!dit de C) * +% '\$\$,-- TTC. pour la r! /a0ilitation du 1 Collecteur Est. N° 23 4 sur la Commune de Morges,

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission composée de : MM. Bruchez Pierre-André, Denges
Leimgruber Jacky, Ecublens
Muller Christian, Echandens
Oscar Gros, Echichens,
Mme Podio Sylvie, Morges, absente
M. Borboen Michel, Lonay, Président-rapporteur

s'est réunie le mercredi 19 mai 2021 à 18h30, dans les locaux de la salle communale à Tolochenaz, pour examiner le préavis N° 04/2021.

Monsieur Tony Reverchon, Directeur de l'ERM, Monsieur Salvatore Guarna, membre du Comité de direction et Mme Dominique Mathey, Responsable du réseau des collecteurs et des STREL à l'ERM, étaient présents pour nous accueillir et nous présenter le préavis.

Nous les remercions pour leurs explications très complètes et le temps qu'ils nous ont accordés.

Constat

Le collecteur intercommunal Est, N° 69 se situe entre l'avenue de Lonay et la rue de Lausanne en passant sous l'autoroute et les voies CFF. Il est considéré en état moyen car les tronçons en béton montrent des défauts qui sont essentiellement des fissures et des infiltrations. Sa longueur totale est de 429 mètres et il a été réalisé en partie dans les années 1960.

Des r!pti6 des tra" au7

Le collecteur sera réfectionné par des travaux de robotique ponctuels et par un gainage sur une longueur totale de 56 mètres.

Coût des travaux et financement

Coût total des travaux	CHF 54'000.-
Participation de l'ERM	CHF 8'100.-
Solde à la charge des Communes de Morges et Lonay	CHF 45'900.-
Aucune subvention de l'Etat.	

Présents de la Commission

Après discussion, c'est à l'unanimité que la Commission approuve la demande de crédit du Comité de direction.

Conclusions

Fondés sur ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ERM

- vu le préavis N° 04/2021 du Comité de direction,
- entendu le rapport de la Commission chargée de son étude,

DECIDE

1. d'accorder au Comité de direction un crédit de CHF 54'000.-- TTC, pour la réhabilitation du « Collecteur Est N° 69 » sur la Commune de Morges,
2. d'accepter le plan financier tel que mentionné dans le présent préavis,
3. d'autoriser le Comité de direction, en cas de besoin, à contracter un emprunt auprès d'un établissement bancaire de son choix.

Au nom de la Commission
Le président rapporteur

Michel Borboen

Lonay, le 27 mai 2021

Rapport de la Commission au Conseil intercommunal

Pr!a" is N# \$%'\$' (

Demande de r!dit de C) * +% '\$\$,-- TTC. pour la r! /a0ilitation du 1 Collecteur Est. N° 23 4 sur la Commune de Mor5es,

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission composée de : MM. Bruchez Pierre-André, Denges
Leimgruber Jacky, Ecublens
Muller Christian, Echandens
Oscar Gros, Echichens,
Mme Podio Sylvie, Morges, absente
M. Borboen Michel, Lonay, Président-rapporteur

s'est réunie le mercredi 19 mai 2021 à 18h30, dans les locaux de la salle communale à Tolochenaz, pour examiner le préavis N° 04/2021.

Monsieur Tony Reverchon, Directeur de l'ERM, Monsieur Salvatore Guarna, membre du Comité de direction et Mme Dominique Mathey, Responsable du réseau des collecteurs et des STREL à l'ERM, étaient présents pour nous accueillir et nous présenter le préavis.

Nous les remercions pour leurs explications très complètes et le temps qu'ils nous ont accordés.

Constat

Le collecteur intercommunal Est, N° 69 se situe entre l'avenue de Lonay et la rue de Lausanne en passant sous l'autoroute et les voies CFF. Il est considéré en état moyen car les tronçons en béton montrent des défauts qui sont essentiellement des fissures et des infiltrations. Sa longueur totale est de 429 mètres et il a été réalisé en partie dans les années 1960.

Des ripti6 des tra" au7

Le collecteur sera réfectionné par des travaux de robotique ponctuels et par un gainage sur une longueur totale de 56 mètres.

Coût des travaux et financement

Coût total des travaux	CHF 54'000.-
Participation de l'ERM	CHF 8'100.-
Solde à la charge des Communes de Morges et Lonay	CHF 45'900.-
Aucune subvention de l'Etat.	

Présents de la Commission

Après discussion, c'est à l'unanimité que la Commission approuve la demande de crédit du Comité de direction.

Conclusions

Fondés sur ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ERM

- vu le préavis N° 04/2021 du Comité de direction,
- entendu le rapport de la Commission chargée de son étude,

DECIDE

1. d'accorder au Comité de direction un crédit de CHF 54'000.-- TTC, pour la réhabilitation du « Collecteur Est N° 69 » sur la Commune de Morges,
2. d'accepter le plan financier tel que mentionné dans le présent préavis,
3. d'autoriser le Comité de direction, en cas de besoin, à contracter un emprunt auprès d'un établissement bancaire de son choix.

Au nom de la Commission
Le président rapporteur

Michel Borboen

Lonay, le 27 mai 2021

Rapport de la Commission au Conseil intercommunal

Pr!a" is N# \$%'\$' (

Demande de r!dit de C) * +% '\$\$,-- TTC. pour la r! /a0ilitation du 1 Collecteur Est. N° 23 4 sur la Commune de Mor5es,

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission composée de : MM. Bruchez Pierre-André, Denges
Leimgruber Jacky, Ecublens
Muller Christian, Echandens
Oscar Gros, Echichens,
Mme Podio Sylvie, Morges, absente
M. Borboen Michel, Lonay, Président-rapporteur

s'est réunie le mercredi 19 mai 2021 à 18h30, dans les locaux de la salle communale à Tolochenaz, pour examiner le préavis N° 04/2021.

Monsieur Tony Reverchon, Directeur de l'ERM, Monsieur Salvatore Guarna, membre du Comité de direction et Mme Dominique Mathey, Responsable du réseau des collecteurs et des STREL à l'ERM, étaient présents pour nous accueillir et nous présenter le préavis.

Nous les remercions pour leurs explications très complètes et le temps qu'ils nous ont accordés.

Constat

Le collecteur intercommunal Est, N° 69 se situe entre l'avenue de Lonay et la rue de Lausanne en passant sous l'autoroute et les voies CFF. Il est considéré en état moyen car les tronçons en béton montrent des défauts qui sont essentiellement des fissures et des infiltrations. Sa longueur totale est de 429 mètres et il a été réalisé en partie dans les années 1960.

Des ripti6 des tra" au7

Le collecteur sera réfectionné par des travaux de robotique ponctuels et par un gainage sur une longueur totale de 56 mètres.

Coût des travaux et financement

Coût total des travaux	CHF 54'000.-
Participation de l'ERM	CHF 8'100.-
Solde à la charge des Communes de Morges et Lonay	CHF 45'900.-
Aucune subvention de l'Etat.	

Présents de la Commission

Après discussion, c'est à l'unanimité que la Commission approuve la demande de crédit du Comité de direction.

Conclusions

Fondés sur ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ERM

- vu le préavis N° 04/2021 du Comité de direction,
- entendu le rapport de la Commission chargée de son étude,

DECIDE

1. d'accorder au Comité de direction un crédit de CHF 54'000.-- TTC, pour la réhabilitation du « Collecteur Est N° 69 » sur la Commune de Morges,
2. d'accepter le plan financier tel que mentionné dans le présent préavis,
3. d'autoriser le Comité de direction, en cas de besoin, à contracter un emprunt auprès d'un établissement bancaire de son choix.

Au nom de la Commission
Le président rapporteur

Michel Borboen

Lonay, le 27 mai 2021

Rapport de la Commission au Conseil intercommunal

Pr!a" is N# \$%'\$' (

Demande de r!dit de C) * +% '\$\$,-- TTC. pour la r! /a0ilitation du 1 Collecteur Est. N° 23 4 sur la Commune de Mor5es,

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission composée de : MM. Bruchez Pierre-André, Denges
Leimgruber Jacky, Ecublens
Muller Christian, Echandens
Oscar Gros, Echichens,
Mme Podio Sylvie, Morges, absente
M. Borboen Michel, Lonay, Président-rapporteur

s'est réunie le mercredi 19 mai 2021 à 18h30, dans les locaux de la salle communale à Tolochenaz, pour examiner le préavis N° 04/2021.

Monsieur Tony Reverchon, Directeur de l'ERM, Monsieur Salvatore Guarna, membre du Comité de direction et Mme Dominique Mathey, Responsable du réseau des collecteurs et des STREL à l'ERM, étaient présents pour nous accueillir et nous présenter le préavis.

Nous les remercions pour leurs explications très complètes et le temps qu'ils nous ont accordés.

Constat

Le collecteur intercommunal Est, N° 69 se situe entre l'avenue de Lonay et la rue de Lausanne en passant sous l'autoroute et les voies CFF. Il est considéré en état moyen car les tronçons en béton montrent des défauts qui sont essentiellement des fissures et des infiltrations. Sa longueur totale est de 429 mètres et il a été réalisé en partie dans les années 1960.

Des ripti6 des tra" au7

Le collecteur sera réfectionné par des travaux de robotique ponctuels et par un gainage sur une longueur totale de 56 mètres.

Coût des travaux et financement

Coût total des travaux	CHF 54'000.-
Participation de l'ERM	CHF 8'100.-
Solde à la charge des Communes de Morges et Lonay	CHF 45'900.-
Aucune subvention de l'Etat.	

Présents de la Commission

Après discussion, c'est à l'unanimité que la Commission approuve la demande de crédit du Comité de direction.

Conclusions

Fondés sur ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ERM

- vu le préavis N° 04/2021 du Comité de direction,
- entendu le rapport de la Commission chargée de son étude,

DECIDE

1. d'accorder au Comité de direction un crédit de CHF 54'000.-- TTC, pour la réhabilitation du « Collecteur Est N° 69 » sur la Commune de Morges,
2. d'accepter le plan financier tel que mentionné dans le présent préavis,
3. d'autoriser le Comité de direction, en cas de besoin, à contracter un emprunt auprès d'un établissement bancaire de son choix.

Au nom de la Commission
Le président rapporteur

Michel Borboen

Lonay, le 27 mai 2021

Rapport de la Commission au Conseil intercommunal

Pr!a" is N# \$%'\$' (

Demande de r!dit de C) * +% '\$\$,-- TTC. pour la r! /a0ilitation du 1 Collecteur Est. N° 23 4 sur la Commune de Morges,

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission composée de : MM. Bruchez Pierre-André, Denges
Leimgruber Jacky, Ecublens
Muller Christian, Echandens
Oscar Gros, Echichens,
Mme Podio Sylvie, Morges, absente
M. Borboen Michel, Lonay, Président-rapporteur

s'est réunie le mercredi 19 mai 2021 à 18h30, dans les locaux de la salle communale à Tolochenaz, pour examiner le préavis N° 04/2021.

Monsieur Tony Reverchon, Directeur de l'ERM, Monsieur Salvatore Guarna, membre du Comité de direction et Mme Dominique Mathey, Responsable du réseau des collecteurs et des STREL à l'ERM, étaient présents pour nous accueillir et nous présenter le préavis.

Nous les remercions pour leurs explications très complètes et le temps qu'ils nous ont accordés.

Constat

Le collecteur intercommunal Est, N° 69 se situe entre l'avenue de Lonay et la rue de Lausanne en passant sous l'autoroute et les voies CFF. Il est considéré en état moyen car les tronçons en béton montrent des défauts qui sont essentiellement des fissures et des infiltrations. Sa longueur totale est de 429 mètres et il a été réalisé en partie dans les années 1960.

Des r!pti6 des tra" au7

Le collecteur sera réfectionné par des travaux de robotique ponctuels et par un gainage sur une longueur totale de 56 mètres.

Coût des travaux et financement

Coût total des travaux	CHF 54'000.-
Participation de l'ERM	CHF 8'100.-
Solde à la charge des Communes de Morges et Lonay	CHF 45'900.-
Aucune subvention de l'Etat.	

Présents de la Commission

Après discussion, c'est à l'unanimité que la Commission approuve la demande de crédit du Comité de direction.

Conclusions

Fondés sur ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ERM

- vu le préavis N° 04/2021 du Comité de direction,
- entendu le rapport de la Commission chargée de son étude,

DECIDE

1. d'accorder au Comité de direction un crédit de CHF 54'000.-- TTC, pour la réhabilitation du « Collecteur Est N° 69 » sur la Commune de Morges,
2. d'accepter le plan financier tel que mentionné dans le présent préavis,
3. d'autoriser le Comité de direction, en cas de besoin, à contracter un emprunt auprès d'un établissement bancaire de son choix.

Au nom de la Commission
Le président rapporteur

Michel Borboen

Lonay, le 27 mai 2021

Rapport de la Commission au Conseil intercommunal

Pr!a" is N# \$%'\$' (

Demande de r!dit de C) * +% '\$\$,-- TTC. pour la r! /a0ilitation du 1 Collecteur Est. N° 23 4 sur la Commune de Mor5es,

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission composée de : MM. Bruchez Pierre-André, Denges
Leimgruber Jacky, Ecublens
Muller Christian, Echandens
Oscar Gros, Echichens,
Mme Podio Sylvie, Morges, absente
M. Borboen Michel, Lonay, Président-rapporteur

s'est réunie le mercredi 19 mai 2021 à 18h30, dans les locaux de la salle communale à Tolochenaz, pour examiner le préavis N° 04/2021.

Monsieur Tony Reverchon, Directeur de l'ERM, Monsieur Salvatore Guarna, membre du Comité de direction et Mme Dominique Mathey, Responsable du réseau des collecteurs et des STREL à l'ERM, étaient présents pour nous accueillir et nous présenter le préavis.

Nous les remercions pour leurs explications très complètes et le temps qu'ils nous ont accordés.

Constat

Le collecteur intercommunal Est, N° 69 se situe entre l'avenue de Lonay et la rue de Lausanne en passant sous l'autoroute et les voies CFF. Il est considéré en état moyen car les tronçons en béton montrent des défauts qui sont essentiellement des fissures et des infiltrations. Sa longueur totale est de 429 mètres et il a été réalisé en partie dans les années 1960.

Des ripti6 des tra" au7

Le collecteur sera réfectionné par des travaux de robotique ponctuels et par un gainage sur une longueur totale de 56 mètres.

Coût des travaux et financement

Coût total des travaux	CHF 54'000.-
Participation de l'ERM	CHF 8'100.-
Solde à la charge des Communes de Morges et Lonay	CHF 45'900.-
Aucune subvention de l'Etat.	

Présents de la Commission

Après discussion, c'est à l'unanimité que la Commission approuve la demande de crédit du Comité de direction.

Conclusions

Fondés sur ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ERM

- vu le préavis N° 04/2021 du Comité de direction,
- entendu le rapport de la Commission chargée de son étude,

DECIDE

1. d'accorder au Comité de direction un crédit de CHF 54'000.-- TTC, pour la réhabilitation du « Collecteur Est N° 69 » sur la Commune de Morges,
2. d'accepter le plan financier tel que mentionné dans le présent préavis,
3. d'autoriser le Comité de direction, en cas de besoin, à contracter un emprunt auprès d'un établissement bancaire de son choix.

Au nom de la Commission
Le président rapporteur

Michel Borboen

Lonay, le 27 mai 2021

Rapport de la Commission au Conseil intercommunal

Pr!a" is N# \$%'\$' (

Demande de r!dit de C) * +% '\$\$,-- TTC. pour la r! /a0ilitation du 1 Collecteur Est. N° 23 4 sur la Commune de Morges,

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission composée de : MM. Bruchez Pierre-André, Denges
Leimgruber Jacky, Ecublens
Muller Christian, Echandens
Oscar Gros, Echichens,
Mme Podio Sylvie, Morges, absente
M. Borboen Michel, Lonay, Président-rapporteur

s'est réunie le mercredi 19 mai 2021 à 18h30, dans les locaux de la salle communale à Tolochenaz, pour examiner le préavis N° 04/2021.

Monsieur Tony Reverchon, Directeur de l'ERM, Monsieur Salvatore Guarna, membre du Comité de direction et Mme Dominique Mathey, Responsable du réseau des collecteurs et des STREL à l'ERM, étaient présents pour nous accueillir et nous présenter le préavis.

Nous les remercions pour leurs explications très complètes et le temps qu'ils nous ont accordés.

Constat

Le collecteur intercommunal Est, N° 69 se situe entre l'avenue de Lonay et la rue de Lausanne en passant sous l'autoroute et les voies CFF. Il est considéré en état moyen car les tronçons en béton montrent des défauts qui sont essentiellement des fissures et des infiltrations. Sa longueur totale est de 429 mètres et il a été réalisé en partie dans les années 1960.

Descriptif des travaux

Le collecteur sera réfectionné par des travaux de robotique ponctuels et par un gainage sur une longueur totale de 56 mètres.

Coût des travaux et financement

Coût total des travaux	CHF 54'000.-
Participation de l'ERM	CHF 8'100.-
Solde à la charge des Communes de Morges et Lonay	CHF 45'900.-
Aucune subvention de l'Etat.	

Présents de la Commission

Après discussion, c'est à l'unanimité que la Commission approuve la demande de crédit du Comité de direction.

Conclusions

Fondés sur ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ERM

- vu le préavis N° 04/2021 du Comité de direction,
- entendu le rapport de la Commission chargée de son étude,

DECIDE

1. d'accorder au Comité de direction un crédit de CHF 54'000.-- TTC, pour la réhabilitation du « Collecteur Est N° 69 » sur la Commune de Morges,
2. d'accepter le plan financier tel que mentionné dans le présent préavis,
3. d'autoriser le Comité de direction, en cas de besoin, à contracter un emprunt auprès d'un établissement bancaire de son choix.

Au nom de la Commission
Le président rapporteur

Michel Borboen

Lonay, le 27 mai 2021

Rapport de la Commission au Conseil intercommunal

Pr!a" is N# \$%'\$' (

Demande de r!dit de C) * +% '\$\$,-- TTC. pour la r! /a0ilitation du 1 Collecteur Est. N° 23 4 sur la Commune de Mor5es,

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission composée de : MM. Bruchez Pierre-André, Denges
Leimgruber Jacky, Ecublens
Muller Christian, Echandens
Oscar Gros, Echichens,
Mme Podio Sylvie, Morges, absente
M. Borboen Michel, Lonay, Président-rapporteur

s'est réunie le mercredi 19 mai 2021 à 18h30, dans les locaux de la salle communale à Tolochenaz, pour examiner le préavis N° 04/2021.

Monsieur Tony Reverchon, Directeur de l'ERM, Monsieur Salvatore Guarna, membre du Comité de direction et Mme Dominique Mathey, Responsable du réseau des collecteurs et des STREL à l'ERM, étaient présents pour nous accueillir et nous présenter le préavis.

Nous les remercions pour leurs explications très complètes et le temps qu'ils nous ont accordés.

Constat

Le collecteur intercommunal Est, N° 69 se situe entre l'avenue de Lonay et la rue de Lausanne en passant sous l'autoroute et les voies CFF. Il est considéré en état moyen car les tronçons en béton montrent des défauts qui sont essentiellement des fissures et des infiltrations. Sa longueur totale est de 429 mètres et il a été réalisé en partie dans les années 1960.

Des ripti6 des tra" au7

Le collecteur sera réfectionné par des travaux de robotique ponctuels et par un gainage sur une longueur totale de 56 mètres.

Coût des travaux et financement

Coût total des travaux	CHF 54'000.-
Participation de l'ERM	CHF 8'100.-
Solde à la charge des Communes de Morges et Lonay	CHF 45'900.-
Aucune subvention de l'Etat.	

Présents de la Commission

Après discussion, c'est à l'unanimité que la Commission approuve la demande de crédit du Comité de direction.

Conclusions

Fondés sur ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ERM

- vu le préavis N° 04/2021 du Comité de direction,
- entendu le rapport de la Commission chargée de son étude,

DECIDE

1. d'accorder au Comité de direction un crédit de CHF 54'000.-- TTC, pour la réhabilitation du « Collecteur Est N° 69 » sur la Commune de Morges,
2. d'accepter le plan financier tel que mentionné dans le présent préavis,
3. d'autoriser le Comité de direction, en cas de besoin, à contracter un emprunt auprès d'un établissement bancaire de son choix.

Au nom de la Commission
Le président rapporteur

Michel Borboen

Lonay, le 27 mai 2021

Rapport de la Commission au Conseil intercommunal

Pr!a" is N# \$%'\$' (

Demande de r!dit de C) * +% '\$\$,-- TTC. pour la r! /a0ilitation du 1 Collecteur Est. N° 23 4 sur la Commune de Mor5es,

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission composée de : MM. Bruchez Pierre-André, Denges
Leimgruber Jacky, Ecublens
Muller Christian, Echandens
Oscar Gros, Echichens,
Mme Podio Sylvie, Morges, absente
M. Borboen Michel, Lonay, Président-rapporteur

s'est réunie le mercredi 19 mai 2021 à 18h30, dans les locaux de la salle communale à Tolochenaz, pour examiner le préavis N° 04/2021.

Monsieur Tony Reverchon, Directeur de l'ERM, Monsieur Salvatore Guarna, membre du Comité de direction et Mme Dominique Mathey, Responsable du réseau des collecteurs et des STREL à l'ERM, étaient présents pour nous accueillir et nous présenter le préavis.

Nous les remercions pour leurs explications très complètes et le temps qu'ils nous ont accordés.

Constat

Le collecteur intercommunal Est, N° 69 se situe entre l'avenue de Lonay et la rue de Lausanne en passant sous l'autoroute et les voies CFF. Il est considéré en état moyen car les tronçons en béton montrent des défauts qui sont essentiellement des fissures et des infiltrations. Sa longueur totale est de 429 mètres et il a été réalisé en partie dans les années 1960.

Des ripti6 des tra" au7

Le collecteur sera réfectionné par des travaux de robotique ponctuels et par un gainage sur une longueur totale de 56 mètres.

Coût des travaux et financement

Coût total des travaux	CHF 54'000.-
Participation de l'ERM	CHF 8'100.-
Solde à la charge des Communes de Morges et Lonay	CHF 45'900.-
Aucune subvention de l'Etat.	

Présents de la Commission

Après discussion, c'est à l'unanimité que la Commission approuve la demande de crédit du Comité de direction.

Conclusions

Fondés sur ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ERM

- vu le préavis N° 04/2021 du Comité de direction,
- entendu le rapport de la Commission chargée de son étude,

DECIDE

1. d'accorder au Comité de direction un crédit de CHF 54'000.-- TTC, pour la réhabilitation du « Collecteur Est N° 69 » sur la Commune de Morges,
2. d'accepter le plan financier tel que mentionné dans le présent préavis,
3. d'autoriser le Comité de direction, en cas de besoin, à contracter un emprunt auprès d'un établissement bancaire de son choix.

Au nom de la Commission
Le président rapporteur

Michel Borboen

Lonay, le 27 mai 2021

Rapport de la Commission au Conseil intercommunal

Pr!a" is N# \$%'\$' (

Demande de r!dit de C) * +% '\$\$,-- TTC. pour la r! /a0ilitation du 1 Collecteur Est. N° 23 4 sur la Commune de Mor5es,

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission composée de : MM. Bruchez Pierre-André, Denges
Leimgruber Jacky, Ecublens
Muller Christian, Echandens
Oscar Gros, Echichens,
Mme Podio Sylvie, Morges, absente
M. Borboen Michel, Lonay, Président-rapporteur

s'est réunie le mercredi 19 mai 2021 à 18h30, dans les locaux de la salle communale à Tolochenaz, pour examiner le préavis N° 04/2021.

Monsieur Tony Reverchon, Directeur de l'ERM, Monsieur Salvatore Guarna, membre du Comité de direction et Mme Dominique Mathey, Responsable du réseau des collecteurs et des STREL à l'ERM, étaient présents pour nous accueillir et nous présenter le préavis.

Nous les remercions pour leurs explications très complètes et le temps qu'ils nous ont accordés.

Constat

Le collecteur intercommunal Est, N° 69 se situe entre l'avenue de Lonay et la rue de Lausanne en passant sous l'autoroute et les voies CFF. Il est considéré en état moyen car les tronçons en béton montrent des défauts qui sont essentiellement des fissures et des infiltrations. Sa longueur totale est de 429 mètres et il a été réalisé en partie dans les années 1960.

Des ripti6 des tra" au7

Le collecteur sera réfectionné par des travaux de robotique ponctuels et par un gainage sur une longueur totale de 56 mètres.

Coût des travaux et financement

Coût total des travaux	CHF 54'000.-
Participation de l'ERM	CHF 8'100.-
Solde à la charge des Communes de Morges et Lonay	CHF 45'900.-
Aucune subvention de l'Etat.	

Présents de la Commission

Après discussion, c'est à l'unanimité que la Commission approuve la demande de crédit du Comité de direction.

Conclusions

Fondés sur ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ERM

- vu le préavis N° 04/2021 du Comité de direction,
- entendu le rapport de la Commission chargée de son étude,

DECIDE

1. d'accorder au Comité de direction un crédit de CHF 54'000.-- TTC, pour la réhabilitation du « Collecteur Est N° 69 » sur la Commune de Morges,
2. d'accepter le plan financier tel que mentionné dans le présent préavis,
3. d'autoriser le Comité de direction, en cas de besoin, à contracter un emprunt auprès d'un établissement bancaire de son choix.

Au nom de la Commission
Le président rapporteur

Michel Borboen

Lonay, le 27 mai 2021

Rapport de la Commission au Conseil intercommunal

Pr!a" is N# \$%'\$' (

Demande de r!dit de C) * +% '\$\$,-- TTC. pour la r! /a0ilitation du 1 Collecteur Est. N° 23 4 sur la Commune de Mor5es,

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission composée de : MM. Bruchez Pierre-André, Denges
Leimgruber Jacky, Ecublens
Muller Christian, Echandens
Oscar Gros, Echichens,
Mme Podio Sylvie, Morges, absente
M. Borboen Michel, Lonay, Président-rapporteur

s'est réunie le mercredi 19 mai 2021 à 18h30, dans les locaux de la salle communale à Tolochenaz, pour examiner le préavis N° 04/2021.

Monsieur Tony Reverchon, Directeur de l'ERM, Monsieur Salvatore Guarna, membre du Comité de direction et Mme Dominique Mathey, Responsable du réseau des collecteurs et des STREL à l'ERM, étaient présents pour nous accueillir et nous présenter le préavis.

Nous les remercions pour leurs explications très complètes et le temps qu'ils nous ont accordés.

Constat

Le collecteur intercommunal Est, N° 69 se situe entre l'avenue de Lonay et la rue de Lausanne en passant sous l'autoroute et les voies CFF. Il est considéré en état moyen car les tronçons en béton montrent des défauts qui sont essentiellement des fissures et des infiltrations. Sa longueur totale est de 429 mètres et il a été réalisé en partie dans les années 1960.

Des ripti6 des tra" au7

Le collecteur sera réfectionné par des travaux de robotique ponctuels et par un gainage sur une longueur totale de 56 mètres.

Coût des travaux et financement

Coût total des travaux	CHF 54'000.-
Participation de l'ERM	CHF 8'100.-
Solde à la charge des Communes de Morges et Lonay	CHF 45'900.-
Aucune subvention de l'Etat.	

Présents de la Commission

Après discussion, c'est à l'unanimité que la Commission approuve la demande de crédit du Comité de direction.

Conclusions

Fondés sur ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ERM

- vu le préavis N° 04/2021 du Comité de direction,
- entendu le rapport de la Commission chargée de son étude,

DECIDE

1. d'accorder au Comité de direction un crédit de CHF 54'000.-- TTC, pour la réhabilitation du « Collecteur Est N° 69 » sur la Commune de Morges,
2. d'accepter le plan financier tel que mentionné dans le présent préavis,
3. d'autoriser le Comité de direction, en cas de besoin, à contracter un emprunt auprès d'un établissement bancaire de son choix.

Au nom de la Commission
Le président rapporteur

Michel Borboen

Lonay, le 27 mai 2021

Rapport de la Commission au Conseil intercommunal

Pr!a" is N# \$%'\$' (

Demande de r!dit de C) * +% '\$\$,-- TTC. pour la r! /a0ilitation du 1 Collecteur Est. N° 23 4 sur la Commune de Mor5es,

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission composée de : MM. Bruchez Pierre-André, Denges
Leimgruber Jacky, Ecublens
Muller Christian, Echandens
Oscar Gros, Echichens,
Mme Podio Sylvie, Morges, absente
M. Borboen Michel, Lonay, Président-rapporteur

s'est réunie le mercredi 19 mai 2021 à 18h30, dans les locaux de la salle communale à Tolochenaz, pour examiner le préavis N° 04/2021.

Monsieur Tony Reverchon, Directeur de l'ERM, Monsieur Salvatore Guarna, membre du Comité de direction et Mme Dominique Mathey, Responsable du réseau des collecteurs et des STREL à l'ERM, étaient présents pour nous accueillir et nous présenter le préavis.

Nous les remercions pour leurs explications très complètes et le temps qu'ils nous ont accordés.

Constat

Le collecteur intercommunal Est, N° 69 se situe entre l'avenue de Lonay et la rue de Lausanne en passant sous l'autoroute et les voies CFF. Il est considéré en état moyen car les tronçons en béton montrent des défauts qui sont essentiellement des fissures et des infiltrations. Sa longueur totale est de 429 mètres et il a été réalisé en partie dans les années 1960.

Des ripti6 des tra" au7

Le collecteur sera réfectionné par des travaux de robotique ponctuels et par un gainage sur une longueur totale de 56 mètres.

Coût des travaux et financement

Coût total des travaux	CHF 54'000.-
Participation de l'ERM	CHF 8'100.-
Solde à la charge des Communes de Morges et Lonay	CHF 45'900.-
Aucune subvention de l'Etat.	

Présents de la Commission

Après discussion, c'est à l'unanimité que la Commission approuve la demande de crédit du Comité de direction.

Conclusions

Fondés sur ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ERM

- vu le préavis N° 04/2021 du Comité de direction,
- entendu le rapport de la Commission chargée de son étude,

DECIDE

1. d'accorder au Comité de direction un crédit de CHF 54'000.-- TTC, pour la réhabilitation du « Collecteur Est N° 69 » sur la Commune de Morges,
2. d'accepter le plan financier tel que mentionné dans le présent préavis,
3. d'autoriser le Comité de direction, en cas de besoin, à contracter un emprunt auprès d'un établissement bancaire de son choix.

Au nom de la Commission
Le président rapporteur

Michel Borboen

Lonay, le 27 mai 2021

Rapport de la Commission au Conseil intercommunal

Pr!a" is N# \$%'\$' (

Demande de r!dit de C) * +% '\$\$,-- TTC. pour la r! /a0ilitation du 1 Collecteur Est. N° 23 4 sur la Commune de Morges,

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission composée de : MM. Bruchez Pierre-André, Denges
Leimgruber Jacky, Ecublens
Muller Christian, Echandens
Oscar Gros, Echichens,
Mme Podio Sylvie, Morges, absente
M. Borboen Michel, Lonay, Président-rapporteur

s'est réunie le mercredi 19 mai 2021 à 18h30, dans les locaux de la salle communale à Tolochenaz, pour examiner le préavis N° 04/2021.

Monsieur Tony Reverchon, Directeur de l'ERM, Monsieur Salvatore Guarna, membre du Comité de direction et Mme Dominique Mathey, Responsable du réseau des collecteurs et des STREL à l'ERM, étaient présents pour nous accueillir et nous présenter le préavis.

Nous les remercions pour leurs explications très complètes et le temps qu'ils nous ont accordés.

Constat

Le collecteur intercommunal Est, N° 69 se situe entre l'avenue de Lonay et la rue de Lausanne en passant sous l'autoroute et les voies CFF. Il est considéré en état moyen car les tronçons en béton montrent des défauts qui sont essentiellement des fissures et des infiltrations. Sa longueur totale est de 429 mètres et il a été réalisé en partie dans les années 1960.

Des r!pti6 des tra" au7

Le collecteur sera réfectionné par des travaux de robotique ponctuels et par un gainage sur une longueur totale de 56 mètres.

Coût des travaux et financement

Coût total des travaux	CHF 54'000.-
Participation de l'ERM	CHF 8'100.-
Solde à la charge des Communes de Morges et Lonay	CHF 45'900.-
Aucune subvention de l'Etat.	

Présents de la Commission

Après discussion, c'est à l'unanimité que la Commission approuve la demande de crédit du Comité de direction.

Conclusions

Fondés sur ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ERM

- vu le préavis N° 04/2021 du Comité de direction,
- entendu le rapport de la Commission chargée de son étude,

DECIDE

1. d'accorder au Comité de direction un crédit de CHF 54'000.-- TTC, pour la réhabilitation du « Collecteur Est N° 69 » sur la Commune de Morges,
2. d'accepter le plan financier tel que mentionné dans le présent préavis,
3. d'autoriser le Comité de direction, en cas de besoin, à contracter un emprunt auprès d'un établissement bancaire de son choix.

Au nom de la Commission
Le président rapporteur

Michel Borboen

Lonay, le 27 mai 2021

Rapport de la Commission au Conseil intercommunal

Pr!a" is N# \$%'\$' (

Demande de r!dit de C) * +% '\$\$,-- TTC. pour la r! /a0ilitation du 1 Collecteur Est. N° 23 4 sur la Commune de Mor5es,

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission composée de : MM. Bruchez Pierre-André, Denges
Leimgruber Jacky, Ecublens
Muller Christian, Echandens
Oscar Gros, Echichens,
Mme Podio Sylvie, Morges, absente
M. Borboen Michel, Lonay, Président-rapporteur

s'est réunie le mercredi 19 mai 2021 à 18h30, dans les locaux de la salle communale à Tolochenaz, pour examiner le préavis N° 04/2021.

Monsieur Tony Reverchon, Directeur de l'ERM, Monsieur Salvatore Guarna, membre du Comité de direction et Mme Dominique Mathey, Responsable du réseau des collecteurs et des STREL à l'ERM, étaient présents pour nous accueillir et nous présenter le préavis.

Nous les remercions pour leurs explications très complètes et le temps qu'ils nous ont accordés.

Constat

Le collecteur intercommunal Est, N° 69 se situe entre l'avenue de Lonay et la rue de Lausanne en passant sous l'autoroute et les voies CFF. Il est considéré en état moyen car les tronçons en béton montrent des défauts qui sont essentiellement des fissures et des infiltrations. Sa longueur totale est de 429 mètres et il a été réalisé en partie dans les années 1960.

Des ripti6 des tra" au7

Le collecteur sera réfectionné par des travaux de robotique ponctuels et par un gainage sur une longueur totale de 56 mètres.

Coût des travaux et financement

Coût total des travaux	CHF 54'000.-
Participation de l'ERM	CHF 8'100.-
Solde à la charge des Communes de Morges et Lonay	CHF 45'900.-
Aucune subvention de l'Etat.	

Présents de la Commission

Après discussion, c'est à l'unanimité que la Commission approuve la demande de crédit du Comité de direction.

Conclusions

Fondés sur ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ERM

- vu le préavis N° 04/2021 du Comité de direction,
- entendu le rapport de la Commission chargée de son étude,

DECIDE

1. d'accorder au Comité de direction un crédit de CHF 54'000.-- TTC, pour la réhabilitation du « Collecteur Est N° 69 » sur la Commune de Morges,
2. d'accepter le plan financier tel que mentionné dans le présent préavis,
3. d'autoriser le Comité de direction, en cas de besoin, à contracter un emprunt auprès d'un établissement bancaire de son choix.

Au nom de la Commission
Le président rapporteur

Michel Borboen

Lonay, le 27 mai 2021

Rapport de la Commission au Conseil intercommunal

Pr!a" is N# \$%'\$' (

Demande de r!dit de C) * +% '\$\$,-- TTC. pour la r! /a0ilitation du 1 Collecteur Est. N° 23 4 sur la Commune de Morges,

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission composée de : MM. Bruchez Pierre-André, Denges
Leimgruber Jacky, Ecublens
Muller Christian, Echandens
Oscar Gros, Echichens,
Mme Podio Sylvie, Morges, absente
M. Borboen Michel, Lonay, Président-rapporteur

s'est réunie le mercredi 19 mai 2021 à 18h30, dans les locaux de la salle communale à Tolochenaz, pour examiner le préavis N° 04/2021.

Monsieur Tony Reverchon, Directeur de l'ERM, Monsieur Salvatore Guarna, membre du Comité de direction et Mme Dominique Mathey, Responsable du réseau des collecteurs et des STREL à l'ERM, étaient présents pour nous accueillir et nous présenter le préavis.

Nous les remercions pour leurs explications très complètes et le temps qu'ils nous ont accordés.

Constat

Le collecteur intercommunal Est, N° 69 se situe entre l'avenue de Lonay et la rue de Lausanne en passant sous l'autoroute et les voies CFF. Il est considéré en état moyen car les tronçons en béton montrent des défauts qui sont essentiellement des fissures et des infiltrations. Sa longueur totale est de 429 mètres et il a été réalisé en partie dans les années 1960.

Descriptif des travaux

Le collecteur sera réfectionné par des travaux de robotique ponctuels et par un gainage sur une longueur totale de 56 mètres.

Coût des travaux et financement

Coût total des travaux	CHF 54'000.-
Participation de l'ERM	CHF 8'100.-
Solde à la charge des Communes de Morges et Lonay	CHF 45'900.-
Aucune subvention de l'Etat.	

Présents de la Commission

Après discussion, c'est à l'unanimité que la Commission approuve la demande de crédit du Comité de direction.

Conclusions

Fondés sur ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ERM

- vu le préavis N° 04/2021 du Comité de direction,
- entendu le rapport de la Commission chargée de son étude,

DECIDE

1. d'accorder au Comité de direction un crédit de CHF 54'000.-- TTC, pour la réhabilitation du « Collecteur Est N° 69 » sur la Commune de Morges,
2. d'accepter le plan financier tel que mentionné dans le présent préavis,
3. d'autoriser le Comité de direction, en cas de besoin, à contracter un emprunt auprès d'un établissement bancaire de son choix.

Au nom de la Commission
Le président rapporteur

Michel Borboen

Lonay, le 27 mai 2021

Rapport de la Commission au Conseil intercommunal

Pr!a" is N# \$%'\$' (

Demande de r!dit de C) * +% '\$\$,-- TTC. pour la r! /a0ilitation du 1 Collecteur Est. N° 23 4 sur la Commune de Mor5es,

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission composée de : MM. Bruchez Pierre-André, Denges
Leimgruber Jacky, Ecublens
Muller Christian, Echandens
Oscar Gros, Echichens,
Mme Podio Sylvie, Morges, absente
M. Borboen Michel, Lonay, Président-rapporteur

s'est réunie le mercredi 19 mai 2021 à 18h30, dans les locaux de la salle communale à Tolochenaz, pour examiner le préavis N° 04/2021.

Monsieur Tony Reverchon, Directeur de l'ERM, Monsieur Salvatore Guarna, membre du Comité de direction et Mme Dominique Mathey, Responsable du réseau des collecteurs et des STREL à l'ERM, étaient présents pour nous accueillir et nous présenter le préavis.

Nous les remercions pour leurs explications très complètes et le temps qu'ils nous ont accordés.

Constat

Le collecteur intercommunal Est, N° 69 se situe entre l'avenue de Lonay et la rue de Lausanne en passant sous l'autoroute et les voies CFF. Il est considéré en état moyen car les tronçons en béton montrent des défauts qui sont essentiellement des fissures et des infiltrations. Sa longueur totale est de 429 mètres et il a été réalisé en partie dans les années 1960.

Des ripti6 des tra" au7

Le collecteur sera réfectionné par des travaux de robotique ponctuels et par un gainage sur une longueur totale de 56 mètres.

Coût des travaux et financement

Coût total des travaux	CHF 54'000.-
Participation de l'ERM	CHF 8'100.-
Solde à la charge des Communes de Morges et Lonay	CHF 45'900.-
Aucune subvention de l'Etat.	

Présents de la Commission

Après discussion, c'est à l'unanimité que la Commission approuve la demande de crédit du Comité de direction.

Conclusions

Fondés sur ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ERM

- vu le préavis N° 04/2021 du Comité de direction,
- entendu le rapport de la Commission chargée de son étude,

DECIDE

1. d'accorder au Comité de direction un crédit de CHF 54'000.-- TTC, pour la réhabilitation du « Collecteur Est N° 69 » sur la Commune de Morges,
2. d'accepter le plan financier tel que mentionné dans le présent préavis,
3. d'autoriser le Comité de direction, en cas de besoin, à contracter un emprunt auprès d'un établissement bancaire de son choix.

Au nom de la Commission
Le président rapporteur

Michel Borboen

Lonay, le 27 mai 2021

Rapport de la Commission au Conseil intercommunal

Pr!a" is N# \$%'\$' (

Demande de r!dit de C) * +% '\$\$,-- TTC. pour la r! /a0ilitation du 1 Collecteur Est. N° 23 4 sur la Commune de Mor5es,

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission composée de : MM. Bruchez Pierre-André, Denges
Leimgruber Jacky, Ecublens
Muller Christian, Echandens
Oscar Gros, Echichens,
Mme Podio Sylvie, Morges, absente
M. Borboen Michel, Lonay, Président-rapporteur

s'est réunie le mercredi 19 mai 2021 à 18h30, dans les locaux de la salle communale à Tolochenaz, pour examiner le préavis N° 04/2021.

Monsieur Tony Reverchon, Directeur de l'ERM, Monsieur Salvatore Guarna, membre du Comité de direction et Mme Dominique Mathey, Responsable du réseau des collecteurs et des STREL à l'ERM, étaient présents pour nous accueillir et nous présenter le préavis.

Nous les remercions pour leurs explications très complètes et le temps qu'ils nous ont accordés.

Constat

Le collecteur intercommunal Est, N° 69 se situe entre l'avenue de Lonay et la rue de Lausanne en passant sous l'autoroute et les voies CFF. Il est considéré en état moyen car les tronçons en béton montrent des défauts qui sont essentiellement des fissures et des infiltrations. Sa longueur totale est de 429 mètres et il a été réalisé en partie dans les années 1960.

Des ripti6 des tra" au7

Le collecteur sera réfectionné par des travaux de robotique ponctuels et par un gainage sur une longueur totale de 56 mètres.

Coût des travaux et financement

Coût total des travaux	CHF 54'000.-
Participation de l'ERM	CHF 8'100.-
Solde à la charge des Communes de Morges et Lonay	CHF 45'900.-
Aucune subvention de l'Etat.	

Présents de la Commission

Après discussion, c'est à l'unanimité que la Commission approuve la demande de crédit du Comité de direction.

Conclusions

Fondés sur ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ERM

- vu le préavis N° 04/2021 du Comité de direction,
- entendu le rapport de la Commission chargée de son étude,

DECIDE

1. d'accorder au Comité de direction un crédit de CHF 54'000.-- TTC, pour la réhabilitation du « Collecteur Est N° 69 » sur la Commune de Morges,
2. d'accepter le plan financier tel que mentionné dans le présent préavis,
3. d'autoriser le Comité de direction, en cas de besoin, à contracter un emprunt auprès d'un établissement bancaire de son choix.

Au nom de la Commission
Le président rapporteur

Michel Borboen

Lonay, le 27 mai 2021

Rapport de la Commission au Conseil intercommunal

Pr!a" is N# \$%'\$' (

Demande de r!dit de C) * +% '\$\$,-- TTC. pour la r! /a0ilitation du 1 Collecteur Est. N° 23 4 sur la Commune de Morges,

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission composée de :

- MM. Bruchez Pierre-André, Denges
- Leimgruber Jacky, Ecublens
- Muller Christian, Echandens
- Oscar Gros, Echichens,
- Mme Podio Sylvie, Morges, absente
- M. Borboen Michel, Lonay, Président-rapporteur

s'est réunie le mercredi 19 mai 2021 à 18h30, dans les locaux de la salle communale à Tolochenaz, pour examiner le préavis N° 04/2021.

Monsieur Tony Reverchon, Directeur de l'ERM, Monsieur Salvatore Guarna, membre du Comité de direction et Mme Dominique Mathey, Responsable du réseau des collecteurs et des STREL à l'ERM, étaient présents pour nous accueillir et nous présenter le préavis.

Nous les remercions pour leurs explications très complètes et le temps qu'ils nous ont accordés.

Constat

Le collecteur intercommunal Est, N° 69 se situe entre l'avenue de Lonay et la rue de Lausanne en passant sous l'autoroute et les voies CFF. Il est considéré en état moyen car les tronçons en béton montrent des défauts qui sont essentiellement des fissures et des infiltrations. Sa longueur totale est de 429 mètres et il a été réalisé en partie dans les années 1960.

Des r!pti6 des tra" au7

Le collecteur sera réfectionné par des travaux de robotique ponctuels et par un gainage sur une longueur totale de 56 mètres.

Coût des travaux et financement

Coût total des travaux	CHF 54'000.-
Participation de l'ERM	CHF 8'100.-
Solde à la charge des Communes de Morges et Lonay	CHF 45'900.-
Aucune subvention de l'Etat.	

Présents de la Commission

Après discussion, c'est à l'unanimité que la Commission approuve la demande de crédit du Comité de direction.

Conclusions

Fondés sur ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ERM

- vu le préavis N° 04/2021 du Comité de direction,
- entendu le rapport de la Commission chargée de son étude,

DECIDE

1. d'accorder au Comité de direction un crédit de CHF 54'000.-- TTC, pour la réhabilitation du « Collecteur Est N° 69 » sur la Commune de Morges,
2. d'accepter le plan financier tel que mentionné dans le présent préavis,
3. d'autoriser le Comité de direction, en cas de besoin, à contracter un emprunt auprès d'un établissement bancaire de son choix.

Au nom de la Commission
Le président rapporteur

Michel Borboen

Lonay, le 27 mai 2021

Rapport de la Commission au Conseil intercommunal

Pr!a" is N# \$%&'\$(

Demande de r!dit de C) * +% '\$\$,-- TTC. pour la r! /a0ilitation du 1 Collecteur Est. N° 23 4 sur la Commune de Mor5es,

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission composée de : MM. Bruchez Pierre-André, Denges
Leimgruber Jacky, Ecublens
Muller Christian, Echandens
Oscar Gros, Echichens,
Mme Podio Sylvie, Morges, absente
M. Borboen Michel, Lonay, Président-rapporteur

s'est réunie le mercredi 19 mai 2021 à 18h30, dans les locaux de la salle communale à Tolochenaz, pour examiner le préavis N° 04/2021.

Monsieur Tony Reverchon, Directeur de l'ERM, Monsieur Salvatore Guarna, membre du Comité de direction et Mme Dominique Mathey, Responsable du réseau des collecteurs et des STREL à l'ERM, étaient présents pour nous accueillir et nous présenter le préavis.

Nous les remercions pour leurs explications très complètes et le temps qu'ils nous ont accordés.

Constat

Le collecteur intercommunal Est, N° 69 se situe entre l'avenue de Lonay et la rue de Lausanne en passant sous l'autoroute et les voies CFF. Il est considéré en état moyen car les tronçons en béton montrent des défauts qui sont essentiellement des fissures et des infiltrations. Sa longueur totale est de 429 mètres et il a été réalisé en partie dans les années 1960.

Des ripti6 des tra" au7

Le collecteur sera réfectionné par des travaux de robotique ponctuels et par un gainage sur une longueur totale de 56 mètres.

Coût des travaux et financement

Coût total des travaux	CHF 54'000.-
Participation de l'ERM	CHF 8'100.-
Solde à la charge des Communes de Morges et Lonay	CHF 45'900.-
Aucune subvention de l'Etat.	

Présents de la Commission

Après discussion, c'est à l'unanimité que la Commission approuve la demande de crédit du Comité de direction.

Conclusions

Fondés sur ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ERM

- vu le préavis N° 04/2021 du Comité de direction,
- entendu le rapport de la Commission chargée de son étude,

DECIDE

1. d'accorder au Comité de direction un crédit de CHF 54'000.-- TTC, pour la réhabilitation du « Collecteur Est N° 69 » sur la Commune de Morges,
2. d'accepter le plan financier tel que mentionné dans le présent préavis,
3. d'autoriser le Comité de direction, en cas de besoin, à contracter un emprunt auprès d'un établissement bancaire de son choix.

Au nom de la Commission
Le président rapporteur

Michel Borboen

Lonay, le 27 mai 2021

Rapport de la Commission au Conseil intercommunal

Pr!a" is N# \$%'\$' (

Demande de r!dit de C) * +% '\$\$,-- TTC. pour la r! /a0ilitation du 1 Collecteur Est. N° 23 4 sur la Commune de Mor5es,

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission composée de : MM. Bruchez Pierre-André, Denges
Leimgruber Jacky, Ecublens
Muller Christian, Echandens
Oscar Gros, Echichens,
Mme Podio Sylvie, Morges, absente
M. Borboen Michel, Lonay, Président-rapporteur

s'est réunie le mercredi 19 mai 2021 à 18h30, dans les locaux de la salle communale à Tolochenaz, pour examiner le préavis N° 04/2021.

Monsieur Tony Reverchon, Directeur de l'ERM, Monsieur Salvatore Guarna, membre du Comité de direction et Mme Dominique Mathey, Responsable du réseau des collecteurs et des STREL à l'ERM, étaient présents pour nous accueillir et nous présenter le préavis.

Nous les remercions pour leurs explications très complètes et le temps qu'ils nous ont accordés.

Constat

Le collecteur intercommunal Est, N° 69 se situe entre l'avenue de Lonay et la rue de Lausanne en passant sous l'autoroute et les voies CFF. Il est considéré en état moyen car les tronçons en béton montrent des défauts qui sont essentiellement des fissures et des infiltrations. Sa longueur totale est de 429 mètres et il a été réalisé en partie dans les années 1960.

Des ripti6 des tra" au7

Le collecteur sera réfectionné par des travaux de robotique ponctuels et par un gainage sur une longueur totale de 56 mètres.

Coût des travaux et financement

Coût total des travaux	CHF 54'000.-
Participation de l'ERM	CHF 8'100.-
Solde à la charge des Communes de Morges et Lonay	CHF 45'900.-
Aucune subvention de l'Etat.	

Présents de la Commission

Après discussion, c'est à l'unanimité que la Commission approuve la demande de crédit du Comité de direction.

Conclusions

Fondés sur ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ERM

- vu le préavis N° 04/2021 du Comité de direction,
- entendu le rapport de la Commission chargée de son étude,

DECIDE

1. d'accorder au Comité de direction un crédit de CHF 54'000.-- TTC, pour la réhabilitation du « Collecteur Est N° 69 » sur la Commune de Morges,
2. d'accepter le plan financier tel que mentionné dans le présent préavis,
3. d'autoriser le Comité de direction, en cas de besoin, à contracter un emprunt auprès d'un établissement bancaire de son choix.

Au nom de la Commission
Le président rapporteur

Michel Borboen

Lonay, le 27 mai 2021

Rapport de la Commission au Conseil intercommunal

Pr!a" is N# \$%'\$' (

Demande de r!dit de C) * +% '\$\$,-- TTC. pour la r! /a0ilitation du 1 Collecteur Est. N° 23 4 sur la Commune de Mor5es,

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission composée de : MM. Bruchez Pierre-André, Denges
Leimgruber Jacky, Ecublens
Muller Christian, Echandens
Oscar Gros, Echichens,
Mme Podio Sylvie, Morges, absente
M. Borboen Michel, Lonay, Président-rapporteur

s'est réunie le mercredi 19 mai 2021 à 18h30, dans les locaux de la salle communale à Tolochenaz, pour examiner le préavis N° 04/2021.

Monsieur Tony Reverchon, Directeur de l'ERM, Monsieur Salvatore Guarna, membre du Comité de direction et Mme Dominique Mathey, Responsable du réseau des collecteurs et des STREL à l'ERM, étaient présents pour nous accueillir et nous présenter le préavis.

Nous les remercions pour leurs explications très complètes et le temps qu'ils nous ont accordés.

Constat

Le collecteur intercommunal Est, N° 69 se situe entre l'avenue de Lonay et la rue de Lausanne en passant sous l'autoroute et les voies CFF. Il est considéré en état moyen car les tronçons en béton montrent des défauts qui sont essentiellement des fissures et des infiltrations. Sa longueur totale est de 429 mètres et il a été réalisé en partie dans les années 1960.

Des ripti6 des tra" au7

Le collecteur sera réfectionné par des travaux de robotique ponctuels et par un gainage sur une longueur totale de 56 mètres.

Coût des travaux et financement

Coût total des travaux	CHF 54'000.-
Participation de l'ERM	CHF 8'100.-
Solde à la charge des Communes de Morges et Lonay	CHF 45'900.-
Aucune subvention de l'Etat.	

Présents de la Commission

Après discussion, c'est à l'unanimité que la Commission approuve la demande de crédit du Comité de direction.

Conclusions

Fondés sur ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ERM

- vu le préavis N° 04/2021 du Comité de direction,
- entendu le rapport de la Commission chargée de son étude,

DECIDE

1. d'accorder au Comité de direction un crédit de CHF 54'000.-- TTC, pour la réhabilitation du « Collecteur Est N° 69 » sur la Commune de Morges,
2. d'accepter le plan financier tel que mentionné dans le présent préavis,
3. d'autoriser le Comité de direction, en cas de besoin, à contracter un emprunt auprès d'un établissement bancaire de son choix.

Au nom de la Commission
Le président rapporteur

Michel Borboen

Lonay, le 27 mai 2021

Rapport de la Commission au Conseil intercommunal

Pr!a" is N# \$%'\$' (

Demande de r!dit de C) * +% '\$\$,-- TTC. pour la r! /a0ilitation du 1 Collecteur Est. N° 23 4 sur la Commune de Mor5es,

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission composée de : MM. Bruchez Pierre-André, Denges
Leimgruber Jacky, Ecublens
Muller Christian, Echandens
Oscar Gros, Echichens,
Mme Podio Sylvie, Morges, absente
M. Borboen Michel, Lonay, Président-rapporteur

s'est réunie le mercredi 19 mai 2021 à 18h30, dans les locaux de la salle communale à Tolochenaz, pour examiner le préavis N° 04/2021.

Monsieur Tony Reverchon, Directeur de l'ERM, Monsieur Salvatore Guarna, membre du Comité de direction et Mme Dominique Mathey, Responsable du réseau des collecteurs et des STREL à l'ERM, étaient présents pour nous accueillir et nous présenter le préavis.

Nous les remercions pour leurs explications très complètes et le temps qu'ils nous ont accordés.

Constat

Le collecteur intercommunal Est, N° 69 se situe entre l'avenue de Lonay et la rue de Lausanne en passant sous l'autoroute et les voies CFF. Il est considéré en état moyen car les tronçons en béton montrent des défauts qui sont essentiellement des fissures et des infiltrations. Sa longueur totale est de 429 mètres et il a été réalisé en partie dans les années 1960.

Des ripti6 des tra" au7

Le collecteur sera réfectionné par des travaux de robotique ponctuels et par un gainage sur une longueur totale de 56 mètres.

Coût des travaux et financement

Coût total des travaux	CHF 54'000.-
Participation de l'ERM	CHF 8'100.-
Solde à la charge des Communes de Morges et Lonay	CHF 45'900.-
Aucune subvention de l'Etat.	

Présents de la Commission

Après discussion, c'est à l'unanimité que la Commission approuve la demande de crédit du Comité de direction.

Conclusions

Fondés sur ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ERM

- vu le préavis N° 04/2021 du Comité de direction,
- entendu le rapport de la Commission chargée de son étude,

DECIDE

1. d'accorder au Comité de direction un crédit de CHF 54'000.-- TTC, pour la réhabilitation du « Collecteur Est N° 69 » sur la Commune de Morges,
2. d'accepter le plan financier tel que mentionné dans le présent préavis,
3. d'autoriser le Comité de direction, en cas de besoin, à contracter un emprunt auprès d'un établissement bancaire de son choix.

Au nom de la Commission
Le président rapporteur

Michel Borboen

Lonay, le 27 mai 2021

Rapport de la Commission au Conseil intercommunal

Pr!a" is N# \$%'\$' (

Demande de r!dit de C) * +% '\$\$,-- TTC. pour la r! /a0ilitation du 1 Collecteur Est. N° 23 4 sur la Commune de Mor5es,

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission composée de : MM. Bruchez Pierre-André, Denges
Leimgruber Jacky, Ecublens
Muller Christian, Echandens
Oscar Gros, Echichens,
Mme Podio Sylvie, Morges, absente
M. Borboen Michel, Lonay, Président-rapporteur

s'est réunie le mercredi 19 mai 2021 à 18h30, dans les locaux de la salle communale à Tolochenaz, pour examiner le préavis N° 04/2021.

Monsieur Tony Reverchon, Directeur de l'ERM, Monsieur Salvatore Guarna, membre du Comité de direction et Mme Dominique Mathey, Responsable du réseau des collecteurs et des STREL à l'ERM, étaient présents pour nous accueillir et nous présenter le préavis.

Nous les remercions pour leurs explications très complètes et le temps qu'ils nous ont accordés.

Constat

Le collecteur intercommunal Est, N° 69 se situe entre l'avenue de Lonay et la rue de Lausanne en passant sous l'autoroute et les voies CFF. Il est considéré en état moyen car les tronçons en béton montrent des défauts qui sont essentiellement des fissures et des infiltrations. Sa longueur totale est de 429 mètres et il a été réalisé en partie dans les années 1960.

Des ripti6 des tra" au7

Le collecteur sera réfectionné par des travaux de robotique ponctuels et par un gainage sur une longueur totale de 56 mètres.

Coût des travaux et financement

Coût total des travaux	CHF 54'000.-
Participation de l'ERM	CHF 8'100.-
Solde à la charge des Communes de Morges et Lonay	CHF 45'900.-
Aucune subvention de l'Etat.	

Présents de la Commission

Après discussion, c'est à l'unanimité que la Commission approuve la demande de crédit du Comité de direction.

Conclusions

Fondés sur ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ERM

- vu le préavis N° 04/2021 du Comité de direction,
- entendu le rapport de la Commission chargée de son étude,

DECIDE

1. d'accorder au Comité de direction un crédit de CHF 54'000.-- TTC, pour la réhabilitation du « Collecteur Est N° 69 » sur la Commune de Morges,
2. d'accepter le plan financier tel que mentionné dans le présent préavis,
3. d'autoriser le Comité de direction, en cas de besoin, à contracter un emprunt auprès d'un établissement bancaire de son choix.

Au nom de la Commission
Le président rapporteur

Michel Borboen

Lonay, le 27 mai 2021

Rapport de la Commission au Conseil intercommunal

Pr!a" is N# \$%'\$' (

Demande de r!dit de C) * +% '\$\$,-- TTC. pour la r! /a0ilitation du 1 Collecteur Est. N° 23 4 sur la Commune de Mor5es,

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission composée de : MM. Bruchez Pierre-André, Denges
Leimgruber Jacky, Ecublens
Muller Christian, Echandens
Oscar Gros, Echichens,
Mme Podio Sylvie, Morges, absente
M. Borboen Michel, Lonay, Président-rapporteur

s'est réunie le mercredi 19 mai 2021 à 18h30, dans les locaux de la salle communale à Tolochenaz, pour examiner le préavis N° 04/2021.

Monsieur Tony Reverchon, Directeur de l'ERM, Monsieur Salvatore Guarna, membre du Comité de direction et Mme Dominique Mathey, Responsable du réseau des collecteurs et des STREL à l'ERM, étaient présents pour nous accueillir et nous présenter le préavis.

Nous les remercions pour leurs explications très complètes et le temps qu'ils nous ont accordés.

Constat

Le collecteur intercommunal Est, N° 69 se situe entre l'avenue de Lonay et la rue de Lausanne en passant sous l'autoroute et les voies CFF. Il est considéré en état moyen car les tronçons en béton montrent des défauts qui sont essentiellement des fissures et des infiltrations. Sa longueur totale est de 429 mètres et il a été réalisé en partie dans les années 1960.

Des ripti6 des tra" au7

Le collecteur sera réfectionné par des travaux de robotique ponctuels et par un gainage sur une longueur totale de 56 mètres.

Coût des travaux et financement

Coût total des travaux	CHF 54'000.-
Participation de l'ERM	CHF 8'100.-
Solde à la charge des Communes de Morges et Lonay	CHF 45'900.-
Aucune subvention de l'Etat.	

Présents de la Commission

Après discussion, c'est à l'unanimité que la Commission approuve la demande de crédit du Comité de direction.

Conclusions

Fondés sur ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ERM

- vu le préavis N° 04/2021 du Comité de direction,
- entendu le rapport de la Commission chargée de son étude,

DECIDE

1. d'accorder au Comité de direction un crédit de CHF 54'000.-- TTC, pour la réhabilitation du « Collecteur Est N° 69 » sur la Commune de Morges,
2. d'accepter le plan financier tel que mentionné dans le présent préavis,
3. d'autoriser le Comité de direction, en cas de besoin, à contracter un emprunt auprès d'un établissement bancaire de son choix.

Au nom de la Commission
Le président rapporteur

Michel Borboen

Lonay, le 27 mai 2021

Rapport de la Commission au Conseil intercommunal

Pr!a" is N# \$%'\$' (

Demande de r!dit de C) * +% '\$\$,-- TTC. pour la r! /a0ilitation du 1 Collecteur Est. N° 23 4 sur la Commune de Morges,

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission composée de : MM. Bruchez Pierre-André, Denges
Leimgruber Jacky, Ecublens
Muller Christian, Echandens
Oscar Gros, Echichens,
Mme Podio Sylvie, Morges, absente
M. Borboen Michel, Lonay, Président-rapporteur

s'est réunie le mercredi 19 mai 2021 à 18h30, dans les locaux de la salle communale à Tolochenaz, pour examiner le préavis N° 04/2021.

Monsieur Tony Reverchon, Directeur de l'ERM, Monsieur Salvatore Guarna, membre du Comité de direction et Mme Dominique Mathey, Responsable du réseau des collecteurs et des STREL à l'ERM, étaient présents pour nous accueillir et nous présenter le préavis.

Nous les remercions pour leurs explications très complètes et le temps qu'ils nous ont accordés.

Constat

Le collecteur intercommunal Est, N° 69 se situe entre l'avenue de Lonay et la rue de Lausanne en passant sous l'autoroute et les voies CFF. Il est considéré en état moyen car les tronçons en béton montrent des défauts qui sont essentiellement des fissures et des infiltrations. Sa longueur totale est de 429 mètres et il a été réalisé en partie dans les années 1960.

Descriptif des travaux

Le collecteur sera réfectionné par des travaux de robotique ponctuels et par un gainage sur une longueur totale de 56 mètres.

Coût des travaux et financement

Coût total des travaux	CHF 54'000.-
Participation de l'ERM	CHF 8'100.-
Solde à la charge des Communes de Morges et Lonay	CHF 45'900.-
Aucune subvention de l'Etat.	

Présents de la Commission

Après discussion, c'est à l'unanimité que la Commission approuve la demande de crédit du Comité de direction.

Conclusions

Fondés sur ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ERM

- vu le préavis N° 04/2021 du Comité de direction,
- entendu le rapport de la Commission chargée de son étude,

DECIDE

1. d'accorder au Comité de direction un crédit de CHF 54'000.-- TTC, pour la réhabilitation du « Collecteur Est N° 69 » sur la Commune de Morges,
2. d'accepter le plan financier tel que mentionné dans le présent préavis,
3. d'autoriser le Comité de direction, en cas de besoin, à contracter un emprunt auprès d'un établissement bancaire de son choix.

Au nom de la Commission
Le président rapporteur

Michel Borboen

Lonay, le 27 mai 2021

Rapport de la Commission au Conseil intercommunal

Pr!a" is N# \$%'\$' (

Demande de r!dit de C) * +% '\$\$,-- TTC. pour la r! /a0ilitation du 1 Collecteur Est. N° 23 4 sur la Commune de Morges,

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission composée de : MM. Bruchez Pierre-André, Denges
Leimgruber Jacky, Ecublens
Muller Christian, Echandens
Oscar Gros, Echichens,
Mme Podio Sylvie, Morges, absente
M. Borboen Michel, Lonay, Président-rapporteur

s'est réunie le mercredi 19 mai 2021 à 18h30, dans les locaux de la salle communale à Tolochenaz, pour examiner le préavis N° 04/2021.

Monsieur Tony Reverchon, Directeur de l'ERM, Monsieur Salvatore Guarna, membre du Comité de direction et Mme Dominique Mathey, Responsable du réseau des collecteurs et des STREL à l'ERM, étaient présents pour nous accueillir et nous présenter le préavis.

Nous les remercions pour leurs explications très complètes et le temps qu'ils nous ont accordés.

Constat

Le collecteur intercommunal Est, N° 69 se situe entre l'avenue de Lonay et la rue de Lausanne en passant sous l'autoroute et les voies CFF. Il est considéré en état moyen car les tronçons en béton montrent des défauts qui sont essentiellement des fissures et des infiltrations. Sa longueur totale est de 429 mètres et il a été réalisé en partie dans les années 1960.

Descriptif des travaux

Le collecteur sera réfectionné par des travaux de robotique ponctuels et par un gainage sur une longueur totale de 56 mètres.

Coût des travaux et financement

Coût total des travaux	CHF 54'000.-
Participation de l'ERM	CHF 8'100.-
Solde à la charge des Communes de Morges et Lonay	CHF 45'900.-
Aucune subvention de l'Etat.	

Présents de la Commission

Après discussion, c'est à l'unanimité que la Commission approuve la demande de crédit du Comité de direction.

Conclusions

Fondés sur ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ERM

- vu le préavis N° 04/2021 du Comité de direction,
- entendu le rapport de la Commission chargée de son étude,

DECIDE

1. d'accorder au Comité de direction un crédit de CHF 54'000.-- TTC, pour la réhabilitation du « Collecteur Est N° 69 » sur la Commune de Morges,
2. d'accepter le plan financier tel que mentionné dans le présent préavis,
3. d'autoriser le Comité de direction, en cas de besoin, à contracter un emprunt auprès d'un établissement bancaire de son choix.

Au nom de la Commission
Le président rapporteur

Michel Borboen

Lonay, le 27 mai 2021

Rapport de la Commission au Conseil intercommunal

Pr!a" is N# \$%'\$' (

Demande de r!dit de C) * +% '\$\$,-- TTC. pour la r! /a0ilitation du 1 Collecteur Est. N° 23 4 sur la Commune de Morges,

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission composée de : MM. Bruchez Pierre-André, Denges
Leimgruber Jacky, Ecublens
Muller Christian, Echandens
Oscar Gros, Echichens,
Mme Podio Sylvie, Morges, absente
M. Borboen Michel, Lonay, Président-rapporteur

s'est réunie le mercredi 19 mai 2021 à 18h30, dans les locaux de la salle communale à Tolochenaz, pour examiner le préavis N° 04/2021.

Monsieur Tony Reverchon, Directeur de l'ERM, Monsieur Salvatore Guarna, membre du Comité de direction et Mme Dominique Mathey, Responsable du réseau des collecteurs et des STREL à l'ERM, étaient présents pour nous accueillir et nous présenter le préavis.

Nous les remercions pour leurs explications très complètes et le temps qu'ils nous ont accordés.

Constat

Le collecteur intercommunal Est, N° 69 se situe entre l'avenue de Lonay et la rue de Lausanne en passant sous l'autoroute et les voies CFF. Il est considéré en état moyen car les tronçons en béton montrent des défauts qui sont essentiellement des fissures et des infiltrations. Sa longueur totale est de 429 mètres et il a été réalisé en partie dans les années 1960.

Descriptif des travaux

Le collecteur sera réfectionné par des travaux de robotique ponctuels et par un gainage sur une longueur totale de 56 mètres.

Coût des travaux et financement

Coût total des travaux	CHF 54'000.-
Participation de l'ERM	CHF 8'100.-
Solde à la charge des Communes de Morges et Lonay	CHF 45'900.-
Aucune subvention de l'Etat.	

Présents de la Commission

Après discussion, c'est à l'unanimité que la Commission approuve la demande de crédit du Comité de direction.

Conclusions

Fondés sur ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ERM

- vu le préavis N° 04/2021 du Comité de direction,
- entendu le rapport de la Commission chargée de son étude,

DECIDE

1. d'accorder au Comité de direction un crédit de CHF 54'000.-- TTC, pour la réhabilitation du « Collecteur Est N° 69 » sur la Commune de Morges,
2. d'accepter le plan financier tel que mentionné dans le présent préavis,
3. d'autoriser le Comité de direction, en cas de besoin, à contracter un emprunt auprès d'un établissement bancaire de son choix.

Au nom de la Commission
Le président rapporteur

Michel Borboen

Lonay, le 27 mai 2021

Rapport de la Commission au Conseil intercommunal

Pr!a" is N# \$%'\$' (

Demande de r!dit de C) * +% '\$\$,-- TTC. pour la r! /a0ilitation du 1 Collecteur Est. N° 23 4 sur la Commune de Morges,

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission composée de : MM. Bruchez Pierre-André, Denges
Leimgruber Jacky, Ecublens
Muller Christian, Echandens
Oscar Gros, Echichens,
Mme Podio Sylvie, Morges, absente
M. Borboen Michel, Lonay, Président-rapporteur

s'est réunie le mercredi 19 mai 2021 à 18h30, dans les locaux de la salle communale à Tolochenaz, pour examiner le préavis N° 04/2021.

Monsieur Tony Reverchon, Directeur de l'ERM, Monsieur Salvatore Guarna, membre du Comité de direction et Mme Dominique Mathey, Responsable du réseau des collecteurs et des STREL à l'ERM, étaient présents pour nous accueillir et nous présenter le préavis.

Nous les remercions pour leurs explications très complètes et le temps qu'ils nous ont accordés.

Constat

Le collecteur intercommunal Est, N° 69 se situe entre l'avenue de Lonay et la rue de Lausanne en passant sous l'autoroute et les voies CFF. Il est considéré en état moyen car les tronçons en béton montrent des défauts qui sont essentiellement des fissures et des infiltrations. Sa longueur totale est de 429 mètres et il a été réalisé en partie dans les années 1960.

Des r!pti6 des tra" au7

Le collecteur sera réfectionné par des travaux de robotique ponctuels et par un gainage sur une longueur totale de 56 mètres.

Coût des travaux et financement

Coût total des travaux	CHF 54'000.-
Participation de l'ERM	CHF 8'100.-
Solde à la charge des Communes de Morges et Lonay	CHF 45'900.-
Aucune subvention de l'Etat.	

Présents de la Commission

Après discussion, c'est à l'unanimité que la Commission approuve la demande de crédit du Comité de direction.

Conclusions

Fondés sur ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ERM

- vu le préavis N° 04/2021 du Comité de direction,
- entendu le rapport de la Commission chargée de son étude,

DECIDE

1. d'accorder au Comité de direction un crédit de CHF 54'000.-- TTC, pour la réhabilitation du « Collecteur Est N° 69 » sur la Commune de Morges,
2. d'accepter le plan financier tel que mentionné dans le présent préavis,
3. d'autoriser le Comité de direction, en cas de besoin, à contracter un emprunt auprès d'un établissement bancaire de son choix.

Au nom de la Commission
Le président rapporteur

Michel Borboen

Lonay, le 27 mai 2021

Rapport de la Commission au Conseil intercommunal

Pr!a" is N# \$%'\$' (

Demande de r!dit de C) * +% '\$\$,-- TTC. pour la r! /a0ilitation du 1 Collecteur Est. N° 23 4 sur la Commune de Mor5es,

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission composée de : MM. Bruchez Pierre-André, Denges
Leimgruber Jacky, Ecublens
Muller Christian, Echandens
Oscar Gros, Echichens,
Mme Podio Sylvie, Morges, absente
M. Borboen Michel, Lonay, Président-rapporteur

s'est réunie le mercredi 19 mai 2021 à 18h30, dans les locaux de la salle communale à Tolochenaz, pour examiner le préavis N° 04/2021.

Monsieur Tony Reverchon, Directeur de l'ERM, Monsieur Salvatore Guarna, membre du Comité de direction et Mme Dominique Mathey, Responsable du réseau des collecteurs et des STREL à l'ERM, étaient présents pour nous accueillir et nous présenter le préavis.

Nous les remercions pour leurs explications très complètes et le temps qu'ils nous ont accordés.

Constat

Le collecteur intercommunal Est, N° 69 se situe entre l'avenue de Lonay et la rue de Lausanne en passant sous l'autoroute et les voies CFF. Il est considéré en état moyen car les tronçons en béton montrent des défauts qui sont essentiellement des fissures et des infiltrations. Sa longueur totale est de 429 mètres et il a été réalisé en partie dans les années 1960.

Des ripti6 des tra" au7

Le collecteur sera réfectionné par des travaux de robotique ponctuels et par un gainage sur une longueur totale de 56 mètres.

Coût des travaux et financement

Coût total des travaux	CHF 54'000.-
Participation de l'ERM	CHF 8'100.-
Solde à la charge des Communes de Morges et Lonay	CHF 45'900.-
Aucune subvention de l'Etat.	

Présents de la Commission

Après discussion, c'est à l'unanimité que la Commission approuve la demande de crédit du Comité de direction.

Conclusions

Fondés sur ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ERM

- vu le préavis N° 04/2021 du Comité de direction,
- entendu le rapport de la Commission chargée de son étude,

DECIDE

1. d'accorder au Comité de direction un crédit de CHF 54'000.-- TTC, pour la réhabilitation du « Collecteur Est N° 69 » sur la Commune de Morges,
2. d'accepter le plan financier tel que mentionné dans le présent préavis,
3. d'autoriser le Comité de direction, en cas de besoin, à contracter un emprunt auprès d'un établissement bancaire de son choix.

Au nom de la Commission
Le président rapporteur

Michel Borboen

Lonay, le 27 mai 2021

Rapport de la Commission au Conseil intercommunal

Pr!a" is N# \$%'\$' (

Demande de r!dit de C) * +% '\$\$,-- TTC. pour la r! /a0ilitation du 1 Collecteur Est. N° 23 4 sur la Commune de Mor5es,

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission composée de : MM. Bruchez Pierre-André, Denges
Leimgruber Jacky, Ecublens
Muller Christian, Echandens
Oscar Gros, Echichens,
Mme Podio Sylvie, Morges, absente
M. Borboen Michel, Lonay, Président-rapporteur

s'est réunie le mercredi 19 mai 2021 à 18h30, dans les locaux de la salle communale à Tolochenaz, pour examiner le préavis N° 04/2021.

Monsieur Tony Reverchon, Directeur de l'ERM, Monsieur Salvatore Guarna, membre du Comité de direction et Mme Dominique Mathey, Responsable du réseau des collecteurs et des STREL à l'ERM, étaient présents pour nous accueillir et nous présenter le préavis.

Nous les remercions pour leurs explications très complètes et le temps qu'ils nous ont accordés.

Constat

Le collecteur intercommunal Est, N° 69 se situe entre l'avenue de Lonay et la rue de Lausanne en passant sous l'autoroute et les voies CFF. Il est considéré en état moyen car les tronçons en béton montrent des défauts qui sont essentiellement des fissures et des infiltrations. Sa longueur totale est de 429 mètres et il a été réalisé en partie dans les années 1960.

Des ripti6 des tra" au7

Le collecteur sera réfectionné par des travaux de robotique ponctuels et par un gainage sur une longueur totale de 56 mètres.

Coût des travaux et financement

Coût total des travaux	CHF 54'000.-
Participation de l'ERM	CHF 8'100.-
Solde à la charge des Communes de Morges et Lonay	CHF 45'900.-
Aucune subvention de l'Etat.	

Présents de la Commission

Après discussion, c'est à l'unanimité que la Commission approuve la demande de crédit du Comité de direction.

Conclusions

Fondés sur ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ERM

- vu le préavis N° 04/2021 du Comité de direction,
- entendu le rapport de la Commission chargée de son étude,

DECIDE

1. d'accorder au Comité de direction un crédit de CHF 54'000.-- TTC, pour la réhabilitation du « Collecteur Est N° 69 » sur la Commune de Morges,
2. d'accepter le plan financier tel que mentionné dans le présent préavis,
3. d'autoriser le Comité de direction, en cas de besoin, à contracter un emprunt auprès d'un établissement bancaire de son choix.

Au nom de la Commission
Le président rapporteur

Michel Borboen

Lonay, le 27 mai 2021